

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 11 octobre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 5 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, Mme Natacha LALANNE, M. Lahcène CHERFA, M. Christian DEVLEESCHAUWER, M. Adrien MARGUERITTE (*à partir du point n° 3*), Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Alain GIRARD, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, Mme Aline FLORETTE, Mme Nathalie CATZARAS, M. Jean FABRE, M. Mathieu BETRANCOURT, Mme Isabelle PERDEREAU, M. Philippe CAMO, Mme Sylvie DAENINCK, Mme Sandra AFONSO-MACHADO, M. Jean-Luc MONCEL, M. Steevy GUSTAVE.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Patricia MARTIGNE à M. Nicolas MÉARY
M. Clément MARGUERITTE à M. Didier JOUIN
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à Mme Natacha LALANNE
Mme Pascale RAFFALLI à M. Lahcène CHERFA
Mme Amélie COINCE à M. Francis BONDOUX
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Jocelyne GARRIC à Mme Sylvie DAENINCK
Mme Mauricette VIANA à Mme Sandra AFONSO-MACHADO
Mme Elisabeth PETIT à M. M. Philippe CAMO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Cécile BESNARD

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance.

Décisions municipales : n°028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 036, 037, 038, 040, 041, 042, 043, 044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 055/2018

M. Le Maire : Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Mme PERDEREAU : Je voudrais des explications sur l'association Nouvelles Voies, quelles actions spécifiques et quel coût ? C'est la décision 028.

Je voudrais des explications pour la 057, la signature d'une convention avec Saveurs et Vie pour la mise à disposition d'un branchement pour un véhicule, je suppose que c'est pour le marché mais je n'en suis pas sûre ? Et pour quel événement ?

Sur les tarifs municipaux, je ne sais pas s'il y a eu une augmentation ou pas ?

Mme DAENINCK : Je rejoins Madame Perdereau, j'avais une question sur la décision 028, je voulais avoir des explications sur cette association Nouvelles Voies, je voulais savoir quels étaient ses fondements et ses principes.

Et sur la 47, je voulais savoir si vous aviez une idée du nombre... Je suppose que c'est un « Food Truck », je voulais savoir si vous aviez une idée sur la ville de Brétigny du nombre d'emplacements qui étaient réservés à ce genre de commerces. Je me trompe peut-être, ce n'est peut-être pas un « Food Truck ».

M. CAMO : J'ai les mêmes questions ; et une aussi sur le ramassage scolaire, peut-on avoir des renseignements ?

M. Le Maire : Sur l'association « Nouvelles Voies », c'est un service proposé par le Centre Social Mandela, c'est pour accompagner les habitants qui le souhaitent dans des démarches pour la défense de leurs droits, droit du travail, droit de la famille, droit du logement, surendettement, en gros c'est une assistance juridique. On est sur un coût total pour l'année de 18.000 €, ce qui se traduit par des créneaux possibles de 48 personnes par mois sur l'ensemble de l'année. C'est un service qui peut être utile. Nous pourrions faire un bilan par la suite mais en tout cas, c'est quelque chose qui nous paraissait aller dans le bon sens.

Il y avait une question sur la 47, c'est dans le cadre de la livraison des repas seniors, en liaison froide, à titre gratuit, c'est un emplacement qui était installé sur le parking du restaurant communal l'après-midi.

Sur la question que vous posez de manière connexe sur les « Food Trucks », on vous donnera la précision, ce n'était pas exactement le même sujet.

Sur la question des tarifs municipaux, je ne veux pas vous dire de bêtises mais on est en moyenne sur 2 % d'augmentation annuelle récurrente, ce qui a été le cas quasiment toutes les années sauf l'année où il y a eu un effort particulier qui avait été effectué dans le cadre du chantier sur les finances de la commune, et sauf pour la restauration scolaire où il y a eu une légère baisse des tarifs. Vous vous souvenez sans doute que nous avons à la fois décidé d'un tarif solidaire, puis d'un tarif mini, ensuite d'un tarif maxi.

Le tarif solidaire permet d'avoir des repas à 1,01 €, ce qui est en phase avec ce que le Président de la République avait demandé dans le cadre de son plan Pauvreté ; ensuite il

Il y a eu le tarif mini et le tarif maxi qui étaient les deux bornes, et entre ces deux bornes les tarifs sont définis en fonction du quotient familial et proportionnellement aux deux bornes. Il y a eu une légère baisse de moins 0,56 % du tarif maxi qui se répercute automatiquement sur l'ensemble de l'échelle. C'est une légère baisse que l'on pouvait se permettre de proposer vu la renégociation qu'il y a eu avec le prestataire, qui permettait d'avoir une économie sur la partie coût des repas, sachant que le coût total des repas est évidemment le coût payé au prestataire pour la fourniture mais c'est aussi le coût sur l'accompagnement, sur l'encadrement, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on est toujours surpris qu'au niveau des collègues le coût de revient de repas est un peu plus faible, parce qu'en fait les contraintes en matière d'encadrement ne sont pas les mêmes au niveau des collègues.

Il y avait une question de M. Camo sur la 046, sur le ramassage scolaire : on est sur un tarif qui est défini par le STIF, Ile de France Mobilités et le Conseil départemental. Ile de France Mobilités fait évoluer ses tarifs et le Conseil départemental vote une subvention qui a pour conséquence le prix payé, facturé aux familles directement, cela se traduit par une augmentation de 3 € sur le coût annuel, on passe donc de 122 € à 125 € sur l'année, sachant que les années précédents, nous étions sur un rythme d'augmentation similaire.

Adoption du Procès-verbal du 30 mai 2018 :

M. Le Maire : Avez-vous des demandes de précisions ou des remarques ?

Mme PERDEREAU : Je voulais juste savoir si le procès-verbal du 29 mars sur lequel on avait demandé une modification a été modifié ou pas ?

M. Le Maire : Oui.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-verbal du 20 juin 2018 :

M. Le Maire : Des remarques ?

M. GUSTAVE : Je voudrais revenir sur vos propos, je n'étais pas là le 20 juin, j'aurais voulu prendre un peu de hauteur car je considère que la Ville de Brétigny et les Brétignolais méritent mieux que ces polémiques inutiles. Mais comme on dit « les paroles s'envolent, les écrits restent ». Il semblerait qu'une de mes publications sur Facebook vous ait chagriné. Qu'ai-je bien pu écrire pour m'attirer de telles attaques ?

Je vais essayer de vous expliquer calmement les choses et vous faire remarquer que contrairement à vous, je peux le faire en vous regardant dans les yeux : Premièrement sur le Download, j'avais écrit : « Merci à Cœur Agglomération, à son Président, ainsi qu'au Maire du Plessis d'avoir permis aux villes de l'agglomération dont Brétigny d'offrir des places aux habitants pour ce super événement, j'espère que beaucoup de Brétignolais seront présents ce lundi pour faire la fête. »

Pourquoi ? Simplement parce qu'après avoir reçu de la part de mon ami d'enfance qui est le patron du Download, Angelo Goupee, 100 Pass pour les Brétignolais gratuitement, j'ai demandé à Angelo Goupee s'il pouvait faire un geste et vendre des places à prix réduit pour les habitants de l'agglomération et surtout de Brétigny.

Il m'a dit : ok, parle-s-en au Président de l'agglomération, Eric Braive, ainsi qu'à Sylvain Tanguy, rappelons que le Download se fait sur la ville de Plessis.

J'ai fait cela, j'en ai parlé à Sylvain et à Eric Braive, ensuite Sylvain a réuni le Maire de Ste-Geneviève Frédéric Petitta et vous-même, et vous avez acheté des places ; ce qui s'est passé après ne me regardait pas. J'avais juste demandé si l'on pouvait faire un geste sur cette ville.

Vous oubliez de dire que dans ma publication, j'avais partagé dans cette publication entre la Ville de Brétigny, celle de Plessis et celle de Ste Geneviève il n'y avait aucune attaque et aucun propos de déformé sur cette simple publication. Le Download, c'est l'Agglomération et il se passe sur la Ville de Plessis, et je répète que j'étais heureux que vous ayez offert des places à des Brétignolais. C'est vrai, je ne vous ai pas cité, mais en même temps pourquoi l'aurais-je fait ? Vous n'étiez pas là au deal du départ avec Angelo Goupee quand j'en avais parlé avec lui. Voilà la seule vérité.

Deuxièmement, concernant vos propos exagérés et délirants, je pense que vous perdez votre sang-froid à l'approche des élections M. Méary. Je fais des fake news, je suis un menteur tout simplement parce que j'ai remercié Eric Braive et Sylvain Tanguy ?

Vous osez aussi parler dans votre intervention de mes absences, vous dites que je ne viens pas souvent, mais qui êtes-vous pour dire cela ? Et pour qui vous prenez-vous pour m'agresser ainsi gratuitement surtout quand je ne suis pas là ? Je suis Brétignolais depuis 1970, l'année où je suis né. J'ai mené plusieurs actions pour les habitants de cette ville dès l'âge de 16 ans, aujourd'hui j'en ai 48, je ne suis pas débarqué ou parachuté de je ne sais où dans l'espoir de devenir Ministre, ou pire, Député ! Je suis un produit de cette ville, Monsieur Méary, et quand j'entends que vous dites que je rabaisse Brétigny, excusez-moi, j'ai un peu de mal à le digérer !

Sur mes absences, je pense que vous avez la mémoire courte. J'ai eu l'honneur de travailler au ministère de la Justice, auprès de la Ministre Taubira, période intense à laquelle je vous le rappelle, le cabinet dont je faisais partie, ainsi que le ministère de l'Intérieur, a dû gérer les attentats, Charlie Hebdo, le Bataclan et bien d'autres. Sans compter ma mission dans toutes les prisons de France pendant cette période-là. Je n'ai pas à me justifier mais quand j'ai lu que vous aviez osé aller sur ce terrain-là, je n'en revenais pas !

Je tiens aussi à vous rappeler que je suis dans l'opposition, pas dans l'exécutif, et encore moins dans votre majorité. Au Lieu de regarder ce qui se passe dans l'opposition, vous feriez mieux de balayer devant votre porte ! Depuis ces quatre ans et demie où vous êtes au pouvoir, pouvez-vous me dire combien de fois Amélie Coince est venue au conseil municipal ? Pouvez-vous me dire combien de fois Christophe Henry est venu au conseil municipal ? Pouvez-vous me dire combien de fois Grace Duarte-Ferreira a siégé en conseil municipal ? Et enfin pouvez-vous me dire pourquoi nous sommes 34 ? Il semblerait que Mariline Léonce devrait être présente depuis que Christophe Henry a démissionné, elle n'est pas là ; et surtout des élus absents démissionnaires qui, eux, en revanche sont bel et bien partis alors qu'ils faisaient partie de votre majorité municipale.

Une dernière chose, Monsieur Méary : vous qui arrivez systématiquement en retard à chaque réunion, pouvez-vous me dire combien de fois vous avez été au conseil d'administration de la Mission Locale ? Peut-être que ce qui se passe pour la jeunesse ne vous intéresse pas ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi M. Léonard puis M. Eric Braive, tous deux ancien et nouveau Président, ont donné le double de votre délégation et signature à M. Sprotti, Maire de Breuillet ? Vous savez pourquoi ? Je vais vous l'expliquer M. Le Vice-Président de l'Agglomération : parce que vous n'étiez jamais là et que des retards s'entassaient à l'agglomération dans les parapheurs de l'agglomération Cœur Essonne !

Donc vos remarques, je ne les prends pas. Monsieur Méary, je vous le dis calmement, prenez de la hauteur, arrêtez d'épier tout ce qui se dit sur les réseaux sociaux en vue des élections, et occupez-vous des agents de la Ville, plus de 30 départs depuis le mois de janvier, des agents en souffrance à cause de la politique que vous menez depuis votre arrivée ! Je ne suis pas un professionnel de la politique, moi, ma priorité c'est ma famille. Et pourtant, contrairement à vous et certains de vos élus, je suis sur le terrain, les gens me voient, et je mène des actions pour les Brétignolais depuis mes 16 ans.

La prochaine fois, M. Méary, n'hésitez pas à me téléphoner si vous avez un questionnement à mon sujet plutôt que de faire perdre son temps à cette assemblée avec des futilités de cet ordre. Merci.

Mme DAENINCK : Dans le compte rendu du procès-verbal de la séance du 20 juin, page 33, les propos retranscrits de M. Devleeschauwer ne sont pas ceux qu'il a tenus ce soir-là. Vous avez été même agacé par son comportement et un certain nombre de personnes de l'assemblée ont été choqués par les propos de M. Devleeschauwer sur les personnes âgées qui portaient facilement des bouteilles pleines chez elles mais qui avaient du mal à en amener des vides dans les containers. Donc j'aimerais bien que les propos exacts soient retranscrits dans le procès-verbal.

M. Le Maire : D'autres remarques ou interventions sur ce procès-verbal ?

Plusieurs choses : Madame Daeninck, bien sûr il faut que les propos soient retranscrits, pas de doute là-dessus et c'est une vérification qui devra être faite, je propose qu'on garde ce point-là en suspend et qu'on puisse ensuite avoir un vote sur le procès-verbal en lui-même et en prenant note de votre remarque, ce point sera vérifié.

Quant aux propos de M. Gustave, déjà j'ai trouvé cela un peu original de s'appuyer sur un procès-verbal d'une séance à laquelle M. Gustave n'a pas assisté, il a voulu dire un certain nombre de choses, dont acte.

Que les choses soient très claires : moi je suis absolument frappé de voir la manière et votre capacité à réinventer les faits en vous appropriant tout ce qui a pu être fait de positif, je pense au Download Festival, en ne sachant pas forcément les discussions que nous aurions pu avoir avec l'équipe, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit à l'époque, d'ailleurs ce n'est pas Eric Braive et Sylvain Tanguy qui ont payé un certain nombre de places pour les Brétignolais, cela a été financé par la commune de Brétigny, il faut rappeler cette chose-là ; ensuite il y a eu des discussions sur un certain nombre de sujets avec l'équipe du Download Festival, je trouve que vous êtes bien présomptueux en vous attribuant le mérite de cela. Première chose.

Deuxième chose : vous dites que j'aurais du mal à vous dire les choses en vous regardant dans les yeux.

Je n'ai aucune difficulté par rapport à cela et je vous l'aurais dit de la même manière en séance si vous aviez bien voulu honorer ce Conseil municipal de votre présence. Alors chacun peut avoir ses raisons, chacun peut avoir ses obligations, maintenant parmi les Brétignolais, chacun est fondé à savoir comment chaque personne honore le mandat qui lui est confié.

Et donc je pense qu'il n'y a rien de caché ou de honteux à dire simplement quel était le taux de présence que vous aviez, sachant que cette fois-là j'aurais été ravi que vous puissiez participer à ces débats. Ce n'est pas parce que vous ne seriez pas là lors d'une séance du Conseil municipal que nous devrions nous abstenir d'évoquer des sujets sur des prises de position publiques.

Alors vous parliez de la présence de M. Christophe Henry quand il était membre du Conseil municipal, 16 sur 32, 50 % comme vous. Amélie Coince, par rapport à son taux de présence, 5 sur 36, 14 %. Et sur Grace Duarte-Ferreira, 10 sur 36, 28 %. Je peux citer aussi la présence de Cécile Besnard, 100 %, de Mme Lecoustey : 100 % ; Didier Jouin : 100 % ; Michel Peltier, 33 présences, 97 %, etc., etc.

Bien sûr il y a certains, c'est la vie parmi les élus municipaux, des gens qui sont plus ou moins présents, c'est le cas dans notre majorité, c'était le cas dans votre équipe, et c'était le cas avant quand vous étiez majoritaires. Néanmoins permettez-moi de dire très simplement que je ne crois pas qu'Amélie Coince annonce à tout le monde des ambitions électorales pour la Ville de Brétigny. Donc je pense qu'il faut simplement revenir aux faits, chacun est absolument libre d'exercer comme il le souhaite le mandat que les Brétignolais lui ont confié, maintenant chacun prend ses responsabilités, les faits sont tout simplement là, vous avez été présent 18 séances sur 36, une fois sur deux, j'observe que la plupart de vos collègues font beaucoup mieux.

Et je ne parle même pas des commissions, certes les commissions ne sont pas obligatoires mais elles participent à la préparation des travaux, sauf erreur de ma part je crois que vous êtes venu pour la première fois à la commission cette semaine.

Il y a des règles dans cette assemblée, on s'écoute, vous demandez la parole, je vous ai écouté, maintenant respectez le règlement de cette assemblée, respectez le mandat qui vous est confié, cela fera du bien à tout le monde.

Je voudrais ensuite rappeler que Bernard SPROTTI qui est le premier Vice-président de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne a une délégation de signature sur les finances comme cela est bien compréhensible pour un premier Vice-président.

Enfin, je voudrais dire que je reçois avec beaucoup de relativisme ces conseils et ces leçons. Dans vos différentes prises de position, on m'alerte, les gens me disent : on est choqué par des propos qui sont tenus. Vous avez récemment publié une tribune qui sous couvert d'humour, de légende, de conte, a beaucoup choqué. Vous traitez certains membres de ce conseil « d'imposteurs ». M. Gustave il n'y a aucun imposteur autour de cette table, nous sommes tous élus, vous comme nous, tous élus, nous avons été désignés par une procédure démocratique qui a cours dans notre République, tout simplement, ne vous en déplaît.

Par ailleurs, dans cette même tribune, encore une fois sous couvert de conte mais ça ne trompe personne, vous décrivez le Maire, votre serviteur, de « serviteur à la noix », ça fait plaisir ! A la limite, chacun a son mode de fonctionnement, mais vous traitez également les personnes qui m'accompagnent de « hideux laquais », je trouve ces propos parfaitement

insultants ! Et là vous n'abaissez pas Brétigny, je considère que vous abaissez la politique en faisant cela, je le dis simplement, je trouve que ce sont des méthodes pas correctes. C'est juste incorrect.

Alors je reçois effectivement avec relativisme ces conseils, ces leçons. Je pense que notre débat public serait de bien meilleure qualité si l'on cherchait à rester sur les faits et qu'on n'était pas dans l'injure, dans l'insulte, même sous couvert des mots.

Je propose que nous passions au vote sur le procès-verbal. J'ai pris note de la question de Mme Daeninck sur les propos de M. Devleeschauwer, et donc je vous propose de voter sur l'ensemble du PV sauf ce point-là.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

1/ Rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres

M. Le Maire : Ce rapport est une obligation, chaque année il doit y avoir un point sur ce sujet. Je rappelle que dans le travail qui est mené par notre agglomération, il y a d'abord des compétences qui sont transférées à l'agglomération qui font l'objet d'une attribution de compensation, il peut y avoir aussi de la mutualisation de services entre les communes membres ou de la mutualisation entre les communes membres et la communauté d'agglomération, services qui sont donc hors transfert de compétences mais qui permettent de mettre certains services en commun, et qui ont vocation à être financés par tout le monde.

Il s'agit là de la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données. Vous savez que nous sommes enjoins de mettre en place le RGPD, le Règlement Général de Protection des Données, qui nécessite d'avoir un Délégué, ce serait une dépense qui serait sans doute trop importante pour la commune de Brétigny sur Orge, et donc nous allons mutualiser ce poste-là avec les autres communes et l'agglomération.

De même il y a une mise à disposition d'un formateur pour les formations sauveteurs secouristes de travail, il y a certains groupements de commandes mutualisés.

L'élaboration d'un rapport de mutualisation de services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres répond à une obligation posée par la loi (article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales) qui stipule que « *les EPCI à fiscalité propre ont l'obligation de produire, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre leurs services et ceux de leurs communes membres, comportant un projet de schéma à mettre en œuvre pendant la durée du mandat* ».

Ce rapport doit être soumis pour avis à chaque Conseil municipal qui dispose d'un délai de trois mois maximum à compter de sa transmission par l'EPCI pour se prononcer. Le schéma de mutualisation est ensuite approuvé par délibération de l'EPCI.

Par la suite, tous les ans lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou du vote du budget, une communication du Président sera faite au conseil communautaire sur l'avancement du schéma de mutualisation.

Finalités et enjeux de la démarche :

Le rapport de mutualisation se conçoit comme un document d'orientation reposant sur la volonté des collectivités concernées : communes et communauté d'agglomération. Il vise à établir un diagnostic des mutualisations existantes sur le territoire communautaire et à proposer des grandes orientations sur les futures actions de mutualisation ou de coopération à mettre en œuvre sur le territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma de mutualisation de Cœur d'Essonne Agglomération poursuivent plusieurs objectifs et enjeux :

- un objectif financier, tout d'abord, par la recherche d'économies d'échelle et de maîtrise des dépenses publiques ;
- ensuite, un objectif de renforcement et de valorisation des ressources, de l'expertise, de l'ingénierie communale et du niveau de service rendu par le partage de savoirs, des compétences et d'outils dont une collectivité, seule, ne pourrait disposer ;
- enfin, un enjeu juridique par le respect du cadre légal de la mutualisation et de ses dispositifs et outils de mise en œuvre.

Méthode de travail :

Pour établir le diagnostic et sélectionner les pistes de mutualisation à approfondir prioritairement, un travail a été mené par Cœur d'Essonne Agglomération en collaboration avec l'ensemble des communes. Un entretien avec chaque DGS, sur la base d'un questionnaire, a permis :

- de recenser et d'évaluer les mutualisations et coopérations d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire communautaire, entre CDEA et ses communes et entre communes membres,
- d'identifier les attentes et les besoins des communes sur de nouvelles pistes de mutualisation,
- de définir des critères prioritaires dans le choix des services à mutualiser
- de déterminer les conditions de réussite de la démarche.

Le projet de rapport a été présenté aux DGS en mars 2018, puis aux élus de la Commission Finances et Schéma de Mutualisation le 13 juin dernier et au Bureau communautaire le 6 juillet.

Proposition d'une nouvelle offre de mutualisation :

Le rapport de mutualisation propose une nouvelle offre de mutualisation qui s'est appuyée sur :

- *une évaluation de l'existant*

Des mutualisations sont déjà en œuvre sur le territoire communautaire (par exemple : service commun d'instruction du droit des sols entre CDEA et 13 de ses communes membres, groupements de commande pour les fournitures et pour le carburant – actuellement en cours de relance, mise à disposition de services ou d'agents communaux auprès de la communauté d'agglomération dans le domaine de la voirie, mutualisation d'agents entre communes – appariteurs, coordonnatrice Petite enfance-, etc...).

Le travail de recensement de l'existant a également fait ressortir des initiatives et collaborations entre communes qui ne sont pas toujours formalisées par des actes juridiques et/ou financiers mais qui traduisent des pratiques régulières de travail en commun sur le territoire (prêts de matériels, etc...).

Une évaluation de ces mutualisations a permis de dégager des enseignements sur les conditions de réussite des futures pistes de mutualisation.

Le travail de sélection et de hiérarchisation des pistes de mutualisation proposées par les communes a fait ressortir 7 grandes thématiques de mutualisation pour lesquelles un travail plus approfondi doit prioritairement être mené en termes juridique, financier et de ressources humaines.

Afin d'encadrer ce travail, des fiches actions annexées au présent rapport- ont été élaborées :

- Fiche n°1 Achats groupés – groupements de commande
- Fiche n°2 Mutualisation des « Systèmes d'information » entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres
- Fiche n°3 Mutualisation en matière de commande publique
- Fiche n°4 Mutualisation en matière de patrimoine
- Fiche n°5 Mutualisation en matière de Ressources Humaines
- Fiche n°6 Mutualisation en matière de Finances (fonds européens) et Ressources juridiques
- Fiche n°7 Maîtrise de l'énergie et des impacts environnementaux des politiques publiques

Ces fiches constituent la déclinaison opérationnelle du schéma de mutualisation et ont pour objectif de déterminer le périmètre de l'action de mutualisation, de définir la forme juridique de cette dernière, d'identifier les instances de pilotage, de fixer un planning prévisionnel de déploiement et de préciser les modalités concrètes de mise en œuvre.

La mise en œuvre effective des pistes de mutualisation présentées dans ces fiches repose ensuite sur le volontariat des communes. Ainsi, les communes seront consultées sur chaque nouvelle démarche de mutualisation initiée par Cœur d'Essonne (ou par une commune membre) et décideront au cas par cas des projets de mutualisation dans lesquels elles souhaitent ou non s'engager.

Plusieurs propositions de mutualisation sont à ce jour en cours de mise en place ou de consultation auprès des communes ; à titre d'exemples :

- Proposition de mutualisation d'un Délégué à la Protection des données (mise en place d'un service commun « Protection des données ») ;
- Mise à disposition d'un formateur (agent communautaire) pour les formations Sauveteur secouriste du travail et manipulation des extincteurs ;
- Développement des réseaux de professionnels :
 - Mise en place d'un réseau des Assistants de prévention, animé par le service Prévention de CDEA (organisation de réunions) ;
 - Organisation par CDEA de sessions de formations pour les services urbanisme des communes
- Relance de deux groupements de commande (fournitures administratives, carburant) portés par CDEA

Le rapport de mutualisation doit faire l'objet d'un avis du Conseil municipal.
Le schéma de mutualisation sera soumis, pour approbation, au conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération le 13 décembre prochain.

Des questions ou des remarques sur ce rapport ?

M. CAMO : Quand il s'agit de mutualiser, pourquoi pas, mettre en commun des choses qui pourraient être portées et qui seraient plus efficaces dans leur mise en œuvre, j'ai juste une question : en lisant on voit que les services vont devoir coopérer et être effectifs ou opérationnels pour l'ensemble des villes de l'agglomération, voire une partie de ces villes, Est-ce que cette question a été discutée avec le personnel ou les personnels concernés puisqu'ils engagent aussi leurs interventions à divers titres si j'en crois le rapport qui nous est proposé ?

Je pense qu'il sera soumis au Conseil communautaire ? Je ne sais pas si c'est avant ou après, je voulais donc poser cette question pour savoir si des personnels territoriaux notamment étaient mis à disposition aujourd'hui dans cette agglomération ?

M. Le Maire : Vous pensez à quel sujet tout particulièrement ?

M. CAMO : Pas de sujet particulier mais est-ce qu'il pourrait y avoir des services qui seraient pris en charge de façon commune ou de façon partagée ? A moins que j'aie mal lu, il me semble que c'était intéressant de poser cette question dans ce cadre-là puisque ça va être mis en exercice concrètement dans les mois qui viennent.

M. Le Maire : Il y a deux niveaux : d'abord il y a la question du point de vue de la commune de Brétigny, nous sommes au conseil municipal de Brétigny et donc je vais vous répondre.

Ensuite il y a des questions plus générales sur le fonctionnement qu'il peut y avoir entre des sujets qui concernent d'autres communes ou l'agglomération hors la commune de Brétigny.

En ce qui concerne la mutualisation envisagée avec la commune de Brétigny, on est sur notamment la question du Délégué pour la Protection des Données, ça s'est fait évidemment après avis des services concernés, il y avait plusieurs pistes qui étaient envisagées : soit de travailler avec Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la mutualisation, soit dans le cadre du CIG qui proposait également des services par rapport à cela, et donc la décision au final est de faire cela au niveau communautaire, nous sommes dans ce cadre-là.

Je ne crois pas que la commune de Brétigny ait des personnels, des agents de la commune qui seraient fortement impactés par cela. Par contre, c'est davantage le cas pour d'autres communes, sur d'autres sujets, auquel cas je ne vais pas m'exprimer pour les autres communes.

Et en ce qui concerne les personnels de l'agglomération, à ma connaissance ça fait partie des sujets qui sont discutés en tant que de besoin avec les agents, mais je n'ai pas de réponse ferme sur ce point-là.

Mme PERDEREAU : Je trouve cela assez intéressant car concernant les finances et le juridique, on remarque souvent que les communes, et encore Brétigny est une grande commune- pour les petites communes qui n'ont pas la possibilité d'avoir un service juridique ou d'aller chercher des fonds européens ou d'autres subventions, c'est compliqué, donc cette mutualisation, je trouve que c'est une très bonne chose pour l'ensemble des communes de Cœur d'Essonne.

M. Le Maire : Merci. Je voudrais ajouter un point : au-delà du rapport, je pense qu'il y a deux choses qu'il faut avoir en tête : d'abord cette mutualisation doit avoir pour objet de rendre des services de meilleure qualité ou à moindres coûts. Cela peut paraître une évidence mais ce n'est pas toujours le cas. Rappelons que lorsqu'il y a eu des transferts de compétences, ça s'est traduit parfois par une augmentation des coûts des services rendus, il peut y avoir aussi le sujet sur la question de l'entretien de certaines zones d'activité, nous avons conventionné avec l'agglomération pour que ce soit la commune qui continue de le faire parce que les conditions dans lesquelles nous le faisons sont plus favorables économiquement.

C'est un point qu'il faut avoir en tête. L'autre point, c'est que la mutualisation doit faire l'objet d'un partage des financements, typiquement sur le Délégué à la Protection des Données, chacun contribue en fonction de ses moyens au financement de ce poste.

Alors sujet un peu plus délicat, on pourrait parfois être tenté de dire : l'agglomération va payer pour tout le monde, sauf que si c'est le cas il doit y avoir une attribution de compensation qui sera établie parce que ça n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétences. Je crois qu'il faut garder ce point-là à l'esprit, j'ai déjà eu l'occasion de le dire en bureau communautaire, je le redirai en conseil communautaire car ce sera discuté plus tard en conseil après avis des communes, mais il ne s'agirait pas qu'il y ait des transferts de compétence sous couvert de mutualisation, c'est cela l'objet de la délibération qui vous est proposée, en prenant acte.

Pas d'autres remarques ? Nous prenons acte.

Le Conseil municipal prend acte.

2/ Approbation du nouveau Règlement intérieur du Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge

M. Le Maire : Dans les communes de plus de 3 500 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Il peut être amendé en cours de mandat.

Au vu de la création d'un nouveau groupe politique au sein de l'assemblée délibérante de la commune Brétigny-sur-Orge, le règlement intérieur doit être modifié et notamment dans ses articles n° 40 et 41.

Ce règlement intérieur ne clarifiait pas les positions sur ce point, il y a un nouvel article 8 qui précise juste que « Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en fonction des délégations reçues du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 et l'article L 2122-23 », ce sont des corrections de forme.

Création d'un nouvel article 40 qui précise la constitution des groupes au sein du conseil municipal, ce qui n'était pas défini auparavant : « le conseil municipal peut se constituer en groupes par simple déclaration adressée au Maire et signée par tous les membres du groupe, un conseiller ne peut adhérer qu'à un seul groupe ; tout groupe politique doit réunir au moins deux conseillers municipaux ; les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire, le Maire en donne connaissance au conseil municipal suivant cette information. »

Et modification de l'article 39 qui devient l'article 41 du règlement qui définit les espaces définis dans les tribunes politiques et l'établissement de la mise en ligne sur le site de la Ville, tribunes des différents groupes, la formulation de cet article est la suivante : « Lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des groupes faisant partie du conseil municipal. L'espace total ne peut excéder une page pour l'ensemble des groupes. Un espace d'expression libre est accordé à l'ensemble des numéros du mensuel ainsi que sur le site internet www.Brétigny91.fr. La page du mensuel réservé à la libre expression est répartie proportionnellement dans les conditions suivantes : une demi-page correspondant à 2 000 signes pour la majorité municipale ; une demi-page correspondant à 2 000 signes pour les autres groupes répartis proportionnellement en fonction du nombre de conseillers. Les textes pour la tribune libre du mensuel sont à remettre cinq jours avant l'envoi à l'imprimerie, ces mêmes textes sont repris intégralement sur le site internet ; à titre indicatif une demi-page représente 2 000 signes. Si les groupes présentent un texte qui dépasse 2 000 signes, les caractères sont réduits. »

Voilà les éléments et d'ailleurs en ce qui concerne l'article 40, cela entérine la procédure que spontanément Isabelle Perdereau avait réalisée vu que j'ai reçu une lettre de sa part m'indiquant la création du groupe qu'elle formait avec Nathalie Lemagne.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des interventions sur cette délibération ?

Mme PERDEREAU : Je suis quand même contente que les modifications soient dans les statuts du Conseil municipal parce que par deux fois notre tribune a été mise dans les textes qui ont paru dans la presse, je n'en demandais pas tant, je peux prendre donc acte que nous avons 400 caractères pour nous exprimer, dans les deux dernières tribunes nous en avons 500, alors je dirais avec un peu d'humour que si l'on utilise plus de caractères qu'on ne doit, il est marqué dans les statuts que le niveau du caractère sera beaucoup plus petit, par contre si on n'utilise pas le nombre de caractères, est-ce que les caractères seront plus gros ?

M. MONCEL : Je regardais l'article 21 : La commission Urbanisme-Environnement par exemple était composée également de M. Le Maire Bernard Decaux, a-t-il été remplacé, y a-t-il une procédure dans ce sens ? Idem pour la commission Finances ? Est-ce que je fais erreur, est-ce que vous en avez discuté précédemment ?

Et puis en parallèle qu'en est-il du remplacement de M. Christophe Henry ?

M. Le Maire : Pour répondre d'abord à Mme Perdereau, non, ce n'est pas une police plus importante s'il y a moins de caractères

En ce qui concerne la participation aux commissions, M. Decaux a été remplacé par Mme Viana, il était convenu que Mme Viana reprenne la place de M. Decaux dans les commissions et j'avais demandé à Mme Garric, en tant que personne la plus élevée sur la liste après M. Decaux, de me faire des propositions si vous souhaitiez qu'il y ait un mode de fonctionnement différent par rapport à cela. A ce stade, pour l'instant je n'ai pas eu de retour dessus, donc nous restons à ce stade sur le mode qui était évoqué, on peut évidemment s'adapter si Mme Garric en tant que chef de file par rapport à la liste me le transmet.

Ensuite, en ce qui concerne le remplacement de Christophe Henry, nous avons demandé à la suivante de liste, Mariline Léonce, qui nous a fait part de son refus de siéger, nous avons contacté le suivant sur la liste, M. Manuel Sadargues qui ne nous a pas répondu ; la Préfecture a fait une recherche sur sa nouvelle adresse à laquelle il a été sollicité, pour l'instant il n'y a pas de retour de sa part sur le sujet, c'est la procédure qui est convenue avec la Préfecture, il n'y a pas de délai maximal dans lequel on peut considérer que l'absence d'acceptation vaut acceptation. Ce que la Préfecture nous recommande si nous n'avons pas de retour avant le prochain conseil, c'est de le considérer siégeant parmi nous, même si sans doute il n'est pas présent, mais nous ne désespérons pas à ce stade avoir un retour vu que les services de la Préfecture ont identifié sa nouvelle adresse.

M. MONCEL : Je vous remercie et j'ai une autre question : aucune commission ne traite du handicap ?

M. Le Maire : Les sujets handicap sont traités avec les affaires sociales de mémoire. Tous les sujets sont traités dans les commissions mais elles ne reprennent pas toutes les noms des délégations.

Nous passons au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

3/ Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage de l'Essonne

M. Le Maire : C'est un sujet complexe. Quelle est la procédure selon laquelle nous sommes sollicités ? La loi prévoit qu'il y ait un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage ;

Ce schéma doit être défini conjointement par le Préfet et par le Président du Conseil Départemental. S'il n'y a pas d'accord, au final le Préfet peut le faire appliquer tout seul.

Il y a donc un projet de Schéma qui a été préparé par les services de la Préfecture. C'est ce projet de Schéma sur lequel les communes et intercommunalités sont sollicitées.

Vous avez pu consulter ce projet de Schéma, je ne rentre pas dans tous les détails mais je voudrais faire un certain nombre d'observations :

D'abord l'existence d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et le respect de ce Schéma selon la loi sont une condition nécessaire pour pouvoir recourir à la force publique pour procéder à des expulsions. C'est une condition nécessaire mais force est de constater qu'elle n'a pas toujours été suffisante et nombre de maires rappellent que depuis des années, il est toujours difficile d'obtenir l'exécution des décisions de justice par l'Etat même quand les communes sont en règle avec le Schéma Départemental.

On peut également observer que cette loi doit clairement à mon sens être modifiée, Pourquoi ? Parce qu'elle met un préalable avant de pouvoir faire respecter la loi, faire respecter l'ordre public. J'ai eu d'ailleurs l'occasion d'attirer l'attention de notre députée Laetitia Romeiro-Dias sur ce sujet, et je ne suis pas le seul maire à en avoir parlé, car cela fait partie des points qui préoccupent beaucoup d'élus du secteur et je crois qu'elle y a prêté une oreille attentive.

Bien sûr que c'est légitime d'avoir des contraintes et des responsabilités partagées des territoires pour inciter à la création d'aires d'accueil, mais se dire que l'on met un préalable avant de faire respecter la loi, je pense que c'est quelque chose d'absolument absurde qui pose des problèmes évidemment à notre population où nombre de Brétignolais ne comprennent pas qu'on leur demande de respecter des règles en voyant ostensiblement qu'il y a une partie de la population à qui on ne demande pas de respecter les règles.

Et par ailleurs, nous avons été au niveau de l'Aerial confrontés à des situations particulièrement ubuesques où je rappelle que l'Aerial qui a été fermée au printemps 2015, après les dégradations, selon les infos que nous avons par les gens du voyage qui refusaient de payer leur contribution, a été détruite complètement avec des bonbonnes de gaz, et ensuite le terrain a été occupé d'une manière illégale, nous y étions allés à l'époque avec Christiane Lecoustey et la police nous avait expliqué que nous ne pouvions pas procéder à une expulsion parce que comme l'Aerial était fermée, nous n'étions pas dans les règles du Schéma départemental et donc nous n'avions pas la possibilité de recourir au concours de la force publique.

Cela montre bien à quel point cette loi est absurde, même si elle partait d'une bonne intention, elle a des conséquences absolument problématiques dans le bon fonctionnement de nos territoires et je crois que la pratique le montre.

Aujourd'hui nous sommes sollicités sur ce projet de Schéma qui propose des changements de mode de fonctionnement, on n'est plus sur des aires d'accueil telles que nous les connaissons, rappelons que l'Aerial initialement comptait 40 places, la taille a été augmentée à 60 places, ce Schéma ne prévoit plus des aires d'accueil de ce type, il prévoit essentiellement trois types d'équipements : des aires de grand passage qui permettent l'accueil de groupes importants, de 50 à 150 caravanes ; des aires de moyen passage permettant l'accueil de groupes compris entre 20 et 50 caravanes ; et des terrains familiaux locatifs permettant à des ménages sédentarisés de disposer d'un lieu de vie stable.

Ce sont les principales dispositions. Il y a beaucoup de choses dans ce projet de Schéma mais c'est le point clé qui est proposé comme dispositif.

Cela appelle quelques remarques complémentaires : d'abord, ce diagnostic pose un certain nombre de questions : d'abord il ne parle pas de l'Airial, il ne parle pas des terrains familiaux qui existent à Brétigny, qui ont été mis en place il y a déjà quelques années.

Par ailleurs, ce Schéma est un schéma sur le principe, il ne parle pas à ce stade de principe de localisation. Il définit juste le type d'aires qui doivent être envisagées. Sur la localisation le Schéma dit également que les intercommunalités sont tenues de proposer au 1^{er} janvier 2019 pour les aires de grand passage et au 1^{er} janvier 2020 pour les autres aires des localisations. Ce que ce Schéma ne dit pas et c'est de ma responsabilité d'en faire part au conseil municipal, c'est que la Préfecture a très clairement en tête d'envisager qu'une aire de grand passage puisse être installée autour des terrains du Centre d'Essais en Vol, et potentiellement sur les terrains utilisés jusqu'à présent par l'Airial qui, pour le moment, sont occupés d'une manière illégale par un campement de roms dont l'expulsion aurait normalement dû avoir lieu au 1^{er} mai selon une décision de justice.

Pour l'instant, il n'y a pas d'éléments actés mais ça fait partie des pistes sérieuses de réflexion de la Préfecture que sur les diverses aires de grand passage qui devront être sur le département, de mémoire quatre, l'une d'entre elles, celle qui incombe à Cœur d'Essonne, c'est pressenti mais on n'en est pas encore là, la Préfecture pressent que cela puisse être sur les terrains de l'Airial.

Nous avons eu un débat au sein de Cœur d'Essonne Agglomération, nous sommes sollicités en tant que Conseil municipal ce soir par la Préfecture, nous devons rendre un avis et nous avons proposé un socle d'avis commun sur lequel je propose que nous ajoutions un certain nombre de points par rapport à ce socle commun qui a été partagé par la plupart des communes de Cœur d'Essonne Agglomération.

C'est un avis qui ne dit pas avis favorable ou avis défavorable, il se veut à la fois constructif mais rappelant un certain nombre de préoccupations, des points qui nous interpellent sur le schéma tel qu'il est formulé, et je crois que cet état d'esprit est important parce qu'à la fois on ne peut pas continuer comme ça, on voit bien les difficultés auxquelles nous sommes confrontés de manière générale et en particulier à Brétigny et de manière plus générale en Essonne et le long de la N 20, et dans notre commune nous y sommes évidemment particulièrement confrontés, donc je crois que nous ne pouvons pas continuer comme ça, et on ne peut pas non plus faire n'importe quoi. Il y a donc un certain nombre de points qui posent question, que j'ai eu l'occasion de soulever dans des discussions préliminaires avec le Sous-Préfet, avec le Préfet, que nous avons pu partager au sein du Bureau Communautaire, et du Conseil Communautaire au début de cette semaine, et je propose que nous en débattions et que nous officialisons au sein de ce Conseil municipal.

Les observations qui nous paraissent les plus importantes, c'est d'abord de demander dans le diagnostic à réintégrer dans le bilan de la mise en œuvre du Schéma précédent les places de l'Airial qui ont fonctionné de 99 à 2015, qui sont actuellement fermées, je ne reviens pas sur les difficultés qui ont été traversées avec le Syndicat Mixte de l'Habitat des Gens du Voyage, auquel d'abord la commune de Brétigny puis l'intercommunalité a délégué la gestion d'un certain nombre d'aires, mais il y a à la fois une question de

capacité opérationnelle à pouvoir réaliser des travaux, et aussi une question de montants car les montants initialement envisagés pour la réouverture de l'Airial étaient extrêmement élevés, des montants que nous aurions beaucoup de mal à justifier auprès de nos concitoyens dans le contexte actuel.

Prise en compte par le Schéma de Cœur d'Essonne de rouvrir l'Airial donc comme un équipement destiné à l'accueil des gens du voyage, dont l'aire de 60 places peut rentrer dans la définition des aires de moyen passage.

La volonté de Cœur d'Essonne et de ses communes membres de rechercher des solutions d'habitat stable pour les ménages sédentarisés sur le territoire à travers une sédentarisation dans plusieurs sites potentiels déjà inscrits dans les PLU de plusieurs communes. Cela concerne davantage d'autres communes que nous mais c'est un point collectif qui devait être rappelé.

Rappeler que Brétigny a déjà mis en place un certain habitat pour les gens du voyage sédentarisés rue du Vieux Pavé pour à peu près 40 logements, cela fait déjà quelques années, c'était sous la mandature précédente que cette initiative avait été prise et qui maintenant fait l'objet de points qui vont être généralisés.

Demander à l'Etat de prendre ses responsabilités sur la localisation de l'aire de grand passage, ou dans des sites adaptés, ou en aidant à la transformation d'un site adapté. Cela fait d'ailleurs partie des éléments ou des suggestions que nous avons faites à l'Etat pour qu'il puisse aussi s'appuyer sur des terrains qui lui appartenaient. Il y a un certain nombre de terrains que l'Etat détient et cela faisait partie des pistes que nous avons pu suggérer.

Alerter sur les difficultés de gestion qui pouvaient résulter de la création d'équipements à usages multiples parce que ces aires de grand passage, il est prévu qu'elles puissent accueillir des gens aussi bien en été qu'en hiver, avec des durées de 15 jours en été et allant jusqu'à un mois en hiver, mais un des enseignements qui est issu de la gestion de l'Airial, c'est que le fait d'avoir une aire ouverte tout au long de l'année pose des questions de fonctionnement et de gestion.

Demande de mettre en place une coordination départementale des grands passages estivaux entre les services de l'Etat, les collectivités, les gestionnaires, les forces de police et de gendarmerie, pour que les choses soient faites en toute transparence, il y a déjà des éléments de coordination qui existent mais nous n'y sommes pas forcément associés. Souligner la nécessité de travailler à une modulation des modes et des coûts de gestion des équipements.

Demander que les dépenses de fonctionnement ne rentrent pas dans le cadre de la contractualisation, c'est plutôt au niveau communautaire que c'est important.

Demander à l'Etat de prendre des engagements formels sur la mise en œuvre des décisions de justice en matière d'expulsion pour les occupations illégales. Là encore nous rappelons quelque chose qui devrait être une évidence mais nous observons que ça n'a pas été le cas depuis de nombreuses années, que dans de nombreuses situations l'Etat ne met pas en œuvre les expulsions qui ont pourtant été décidées en justice.

Demander des précisions et cela nous concerne, ça fait partie des éléments que nous voulons rappeler car ce n'est pas dans la délibération de Cœur d'Essonne, sur le mode de fonctionnement envisagé pour une aire de grand et moyen passage, notamment sur la question de la responsabilité en termes de scolarisation, ce qui est évidemment une question à la fois fondamentale, sur le fond, sur la réflexion sur l'intégration progressive des gens du voyage ; et aussi une contrainte qui ne peut pas se heurter sur la simple commune d'accueil d'une aire de moyen ou de grand passage où évidemment la commune concernée n'aurait pas les moyens de le faire.

La capacité de faire respecter les délais d'occupation, c'est tout simple mais si l'on définit une aire de moyen ou de grand passage de 15 jours en été maximum et 4 semaines en hiver, que se passe-t-il une fois que ce délai est dépassé ? Comment crée-t-on les conditions pour que les règles soient respectées ? Depuis le 1^{er} janvier 2017, ou 2016, je ne sais plus, c'est l'agglomération qui a la compétence sur cette question-là, comment l'agglomération sera-t-elle en mesure de faire respecter ces règles d'autant plus qu'il n'y a pas de pouvoir de police du Président de l'intercommunalité ?

Et rappeler aussi une précision sur la nécessaire protection des abords et du voisinage, nous voyons bien qu'il y a des points à prendre en compte pour qu'il y ait un bon fonctionnement d'une aire de moyen ou de grand passage, sur la gestion des bois notamment, on voit que certains terrains sont très sales après les passages de gens du voyage.

Nous demandons également que si des efforts soient faits, ils soient répartis entre les différentes communes évidemment, ce n'est pas parce qu'il y aurait de la place au niveau de l'Airial que tout devrait être focalisé là-dessus, cela paraît une évidence.

J'ai été un peu long sur ce point mais c'est un point essentiel. Nous devons à la fois être constructifs parce que le cadre républicain dispose, et je m'y associe, nous devons créer des conditions pour que les gens qui ont un mode de vie différent puissent vivre dans notre République Française, mais nous devons aussi créer les conditions pour que les règles soient respectées et pour que le mode de fonctionnement envisagé soit pertinent et que cela ne pose pas trop de difficultés pour notre commune même si chacun doit prendre sa part des efforts.

Les aires d'accueil des gens du voyage ont pour vocation d'accueillir les ménages passant régulièrement ou non sur un territoire donné, dont la caravane (résidence mobile) est le mode d'habitat exclusif et principal.

Il s'agit d'équipements publics dont la capacité doit être comprise entre 15 et 50 places. Visant à rendre effective la politique d'accueil des gens du voyage, ces équipements publics aménagés et gérés sont ouverts toute l'année (hormis une fermeture annuelle pour une remise en état).

Destinées aux seuls gens du voyage itinérants, les aires d'accueil doivent garantir tout au long de l'année le respect des règles d'hygiène et de sécurité de leurs occupants.

Le projet de nouveau schéma départemental vise à répondre aux besoins des gens du voyage et à la nécessité de lutter contre les installations illicites, nombreuses en Essonne.

Il propose notamment la réalisation d'aires de moyen passage et de grand passage ouvertes à l'année, destinées aux grands groupes qui circulent à travers le département, mais aussi la création de terrains locatifs familiaux répartis sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des nombreux ménages en voie de sédentarisation. Le nombre d'équipements proposé a été ajusté par rapport au précédent schéma pour répondre aux seuls besoins constatés.

Cœur d'Essonne agglomération et ses communes se sont engagés de longue date pour l'accueil des gens du voyage.

L'Aerial, première aire d'accueil des gens du voyage du département, a été mise en service en 1999, avant toute obligation légale, par un syndicat regroupant les communes de Brétigny-sur-Orge, Ste Geneviève-des-Bois, St Michel-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, le Plessis-Pâté et Leudeville. Cette aire de 40 places, agrandie à 60 places en 2007, a fonctionné jusqu'en 2015 avant d'être détruite par des dégradations volontaires répétées et des installations illicites. L'ex Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et l'ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais, au travers de leurs participations financières au SYMGHAV, ont assumé la totalité des frais de gestion et d'investissement liés à cet équipement. Cœur d'Essonne continue actuellement à financer via le SYMGHAV des emprunts non encore remboursés liés à cette aire. Elle s'engage également dans l'acquisition du foncier à l'euro symbolique, avec la volonté affirmée de rouvrir un nouvel équipement destiné à l'accueil des gens du voyage sur ce site.

Deux opérations d'habitat adapté exemplaires et novatrices ont également été réalisées à Brétigny-sur-Orge (40 maisons) et Breuillet pour l'accueil de 33 ménages sédentarisés.

L'ex Communauté de communes de l'Arpajonnais avait pris toutes les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec les obligations du schéma 2013-2019, avec l'ouverture de 3 aires de 14 places à Égly, Breuillet et Lardy, ainsi que l'achat d'un terrain à Boissy-sous-St-Yon permettant la réalisation des 22 places restant à réaliser.

Plusieurs communes ont inscrit dans leur PLU des emplacements réservés destinés à l'accueil des gens du voyage, pour un total de 66 places : Ste Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, St Michel-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté, Bruyères-le-Châtel. Deux autres communes ont réalisé des acquisitions foncières en vue de permettre des projets d'habitat adapté pour des ménages sédentarisés : Morsang-sur-Orge et Marolles-en-Hurepoix.

Le précédent schéma prévoyait déjà la réalisation d'une aire de grand passage sur un secteur regroupant l'ex CC de l'Arpajonnais et l'ex CA du Val d'Orge. La recherche de terrains adaptés (bien desservis, éloignés des zones d'habitations ou des zones de développement économique, déjà réaccordés aux réseaux...) a été travaillée à de nombreuses reprises avec les services de l'État. Plusieurs hypothèses de travail ont été étudiées (terrain militaire à Ollainville / Bruyères-le-Châtel, terrains faisant partie de l'emprise de la base ou limitrophes...), sans parvenir à identifier un site disponible réunissant l'ensemble des caractéristiques souhaitées.

Le projet de schéma soumis à l'avis des collectivités propose des évolutions positives qui vont dans le sens de la recherche de solutions pragmatiques tenant compte de la réalité des installations constatées sur le territoire essonnien et des capacités financières limitées des collectivités :

- Aucune obligation de création de nouvelles aires permanentes d'accueil. Les collectivités ont pu souligner, lors du diagnostic préalable au schéma, les coûts élevés de création et de gestion de ces équipements qu'elles doivent assumer, ainsi que des difficultés récurrentes d'occupation sur certains d'entre eux (sous-occupation, sédentarisation, conflits entre usagers et gestionnaires...)
- Développement des terrains familiaux locatifs permettant d'offrir une solution adaptée à des ménages déjà ancrés localement, dont la création peut être subventionnée par l'État et la gestion confiée à un prestataire de type bailleur social. Leur comptabilisation au titre du décompte des 25 % de logements locatifs sociaux SRU et de la réalisation des obligations du schéma départemental est un point positif supplémentaire.

Le schéma préconise également un mode de gouvernance rénové qui doit permettre une meilleure articulation entre les différentes collectivités disposant d'aires, leurs gestionnaires et les services de l'État :

- Harmonisation progressive de la tarification sur les différentes aires d'accueil
- Harmonisation progressive des modes de gestion des différents types d'équipements
- Coordination départementale des grands passages estivaux ; programmation des arrivées/départs entre les services de l'État, les collectivités dotées d'aires de grands passages et les forces de police et de gendarmerie.

Dans ce contexte, il est proposé de formuler plusieurs observations sur le projet de schéma soumis à l'avis des collectivités, en mettant en exergue les points suivants :

- Demande de réintégrer dans le bilan de mise en œuvre du schéma précédent les 60 places de l'Aïrial qui ont fonctionné de 1999 à 2015.
- Prise en compte par le schéma de la volonté de Cœur d'Essonne et de ses communes membres de procéder à la réouverture de l'Aïrial comme équipement destiné à l'accueil des gens du voyage, dont la taille de 60 places rentre dans la définition des aires de moyens passages.
- Volonté de Cœur d'Essonne et de ses communes membres de rechercher des solutions d'habitat stable pour les ménages sédentarisés sur le territoire, à travers l'identification de plusieurs sites potentiels déjà inscrits dans les PLU de plusieurs communes,
- Rappel que Brétigny-sur-Orge a déjà mis en place une solution d'habitat pour les gens du voyage sédentarisés rue du Vieux Pavé, soit 40 maisons,
- Demande à l'État de prendre ses responsabilités sur la localisation de l'aire de grand passage en identifiant un site adapté ou en aidant à la transformation d'un équipement sur un site adapté,
- Alerte sur les difficultés de gestion qui pourraient résulter de la création d'équipements à usages multiples sur une même localisation tels que proposés dans le schéma,
- Demande de mettre en place une coordination départementale des grands passages estivaux entre les services de l'État, les collectivités, les gestionnaires et les forces de police et de gendarmerie,

- Souligne la nécessité de travailler à une progressive harmonisation des modes et des coûts de gestion des différents équipements (tarification, conditions d'accès, etc.),
- Demande que les dépenses de fonctionnement supportées par les collectivités pour l'accueil des gens du voyage soient exclues de l'assiette financière prise en compte par les services de l'État dans le cadre de la contractualisation instaurée par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, pour les collectivités concernées
- Demande que l'État prenne des engagements formels sur la mise en œuvre des décisions de justice en matière d'expulsions pour les occupations illégales.
- Demande de précisions sur le mode de fonctionnement envisagé pour une aire de grand ou moyen passage : responsabilité en termes de scolarisation, capacité à faire respecter les délais d'occupation, protection des abords et du voisinage
- Demande que si des efforts doivent être faits, ceux-ci soient répartis sur chaque commune

Le débat est maintenant ouvert sur ce Schéma.

Mme DAENINCK : Je m'inscris totalement dans ce que vous venez de conclure, c'est-à-dire qu'il faut accueillir les gens le mieux possible et en effet, il faut aussi penser à la scolarisation de ces enfants, on a été touchés, j'ai cru comprendre que Brétigny avait accueilli 80 % des enfants qui étaient logés, excusez-moi du terme, sur les pistes du CEV, il se trouve que j'en ai accueilli un certain nombre sur Plessis-Pâté, mais sur Brétigny je n'ai pas entendu qu'il y ait eu tellement d'inscriptions d'enfants du CEV mais bon, c'est un autre débat.

J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit sur l'Aerial : je voudrais savoir si vous connaissez exactement le nombre d'habitants qui sont actuellement sur cette aire Aerial, fermée bien sûr et donc de façon illégale, et où sont les enfants ? Sont-ils scolarisés ? On voit passer des vélos avec des messieurs qui remplacent bientôt les encombrants dans la ville, on les voit tous passer, ceux qui habitent Brétigny bien sûr, et je voudrais savoir si vous avez connaissance d'enfants et s'ils sont scolarisés sur les établissements scolaires de Brétigny ?

Après je voulais juste rajouter que l'été, je ne sais pas si c'est tellement judicieux d'ouvrir car en général ils voyagent et s'en vont vers le sud, vers le soleil, alors bien sûr il faut accueillir ceux qui souhaitent rester dans notre belle région d'Ile de France.

M. MONCEL : Je ne m'étais pas concerté avec ma collègue mais j'avais point pour point les mêmes préoccupations.

Mme PERDEREAU : Je trouve que ce rapport est intéressant mais, sans jugement de ma part, je trouve qu'aujourd'hui tout ce qui se passe perturbe les citoyens sur ces aires sédentaires. Quand on parle de la loi, la loi est pour tout le monde, est la même pour tous, or nous avons beaucoup de citoyens qui nous disent : eux ont le droit de faire des choses, ils sont dans l'illégalité mais ils restent quand même car nous n'avons aucun moyen d'expulsion ni quoi que ce soit. Donc ça pose quand même un problème.

Je voulais aussi interpellé sur le coût très cher des constructions des aires de moyen passage, ça pose quand même des incidences sur les finances des communes.

Et la problématique de l'installation d'été justement, quand les gens du voyage arrivent sur des terrains tels que les terrains de sport, ça prive les clubs de toutes les manifestations et compétitions aux heures d'été et c'est à cette époque-là d'ailleurs que les clubs de sports récoltent un peu d'argent pour sortir les enfants, acheter des maillots, pour faire des choses ; à un moment donné ce sont deux poids deux mesures, on prive les enfants et tous les animateurs de clubs qui y consacrent tout leur temps dans l'année, avec toute leur énergie car on sait toute l'énergie qu'il faut, et l'entretien après du terrain de sports qui généralement a subi des dégradations, c'est encore à la commune qui les a reçus généralement de payer les frais.

Tout cela provoque des problèmes, tout le monde a le droit de vivre de la façon dont il l'entend, mais il y a un respect de ce que l'on peut faire parce que moi, je n'emmène pas ma caravane dans des endroits où je n'ai pas le droit.

M. CAMO : Vous l'avez dit, c'est un sujet très complexe, il comprend à la fois des aspects techniques et humains, et ce n'est pas le premier Schéma départemental que je vois arriver dans nos débats puisque je me souviens avoir travaillé à l'époque avec M. ENGLANDER, il y a une quinzaine d'années, ces décisions qui ont été prises sans être vraiment prises n'ont jamais été vraiment appliquées, en tout cas mises en place sauf dans quelques endroits, et on continue à avoir des problématiques de situations, de stationnements illégaux, chaque ville se repassant les gens du voyage de main en main si je puis dire pour éviter un clash.

Donc je pense qu'il y a vraiment besoin d'avoir un cadre dans lequel on puisse s'inscrire aujourd'hui. Tant mieux donc si nous avons un Schéma départemental qui est sans doute plus travaillé, plus avancé que ceux qui ont été débattus depuis.

Je dis problématique et complexe parce que je ne nie en rien les difficultés que cela pose aux collectivités, aux riverains, mais aussi aux gens du voyage qui sont des citoyens français, et donc dans le cadre républicain, effectivement tout le monde a le droit d'avoir une existence différente, eux ont choisi celle-ci, et donc évidemment il faut prendre les mesures qui s'imposent pour que tout le monde s'y retrouve de bonne manière.

D'ailleurs vous avez cité l'Aïrial, je pense que dans les années 90 – 95, c'était un geste assez courageux de la part du Maire de l'époque d'avoir fait cette aire de stationnement alors qu'il n'y en avait qu'une dans le département, celle de Ris Orangis. Et dans une situation qui était à peu près stable, il y en a quelques-unes de plus, du coup chaque commune, collectivité, ne s'est pas vraiment engagée dans la réalisation de ces aires pour des raisons financières, peut-être idéologiques, peut-être aussi d'opportunités, mais on voit bien aujourd'hui que la situation ne peut plus durer pour un tas de raisons, cela génère des tensions extrêmes parfois, et dans le climat d'aujourd'hui j'entends des choses qui me font peur, je le dis honnêtement ici autour de la table, et sur le rejet, je comprends les motifs de ces réactions, de ces comportements mais je peux aussi ne pas les admettre et argumenter et accompagner l'idée que l'on peut faire autrement.

Donc tant mieux si ce Schéma départemental, avec les observations que vous nous soumettez, les renforce.

J'ajoute enfin que sur l'Aïrial, et vous avez eu raison de le souligner, nous avons organisé la MOUS de 40 logements pour les sédentaires, ceux qui étaient sédentarisés déjà, ce qui était déjà un succès notoire pour ces populations et pour la collectivité. Donc si, après avoir parcouru les pages du rapport de synthèse, plus quelques autres documents, nous arrivons à définir un cadre où tout le monde joue le jeu, je dis bien « tout le monde », je pense qu'on peut commencer à avancer dans le bon sens pour tout le monde, pour tous les citoyens et les collectivités qui les accueillent.

Le renforcement que vous proposez, j'y souscris, je pense qu'il faudra revenir plus précisément dessus mais un point quand même : je ne vois pas apparaître dans les différents paragraphes l'Association des Gens du Voyage qui est un véritable partenaire aujourd'hui. Car quand vous souligniez, Madame, tout à l'heure, que les gens sont sur les bouches d'incendie, il y a une possibilité avec l'association des gens du voyage d'aller demander des branchements officiels de la collectivité payante, c'est dans les attributions de l'association des Gens du Voyage. Les gens le savent peu mais quand on leur dit, il y a un pas de fait parce qu'il y a des possibilités offertes.

Alors je crois que dans le rapport que vous présentez et dans les attendus de la délibération, il faut renforcer la présence de l'Association des Gens du Voyage comme un vrai partenaire à part entière qu'elle est. En effet, renforcer encore son rôle pour avoir un panel de partenaires qui s'engagent pour contribuer à régler les problématiques auxquelles nous sommes confrontés, toutes les collectivités le sont mais il faut que celle-ci fasse les efforts nécessaires pour que les problèmes se règlent.

M. Le Maire : Merci. Un certain nombre de réponses aux questions et des remarques sur des points un peu plus généraux qui ont été évoqués :

Sur le nombre de personnes actuellement sur l'aire, je n'ai pas le chiffre exact, les recensements ne sont pas complètement évidents, il doit y avoir autour de 150 personnes approximativement.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, trois seulement sont inscrits à une école de la commune pour l'Aïrial, mais ils ne viennent pas dans l'école.

Sur la scolarisation des enfants des gens du voyage qui se sont installés d'une manière illégale sur les terrains du CEV, on a les mêmes chiffres que vous, 80 % auraient été pris en compte sur la ville de Brétigny, sur sollicitation de l'inspection.

Mme DAENINCK : J'ai quelque connaissance dans le domaine de l'école et des écoles de Brétigny, il se trouve qu'un seul directeur m'a dit avoir des enfants de la base aérienne, et il ne m'a pas dit en avoir énormément, donc je suis assez étonnée des 80 % qui sont scolarisés sur la ville de Brétigny, ils sont où ? Dans la future école qu'on va voter après ? Non....

Mme LALANNE : Je ne sais pas de qui vous parlez exactement car il y a plusieurs écoles, il y a des enfants de l'école maternelle et des enfants de l'école élémentaire, il fallait faire en fonction des niveaux et en fonction des places que l'on avait, on ne pouvait pas les accueillir tous dans une même école.

Il y a donc plusieurs écoles, je ne les ai pas en tête mais en école maternelle Auriol, elle en a pris deux, Clause en a pris un, et par rapport aux niveaux on ne pouvait pas tous les mettre dans la même école.

Sur les 80 %, c'est ce qui m'a été dit à ce moment-là quand j'ai eu l'inspectrice au téléphone, après je n'ai pas vérifié dans les faits combien il y avait d'enfants à Plessis-Pâté, combien à Brétigny, je n'ai pas fait le rapport, à partir du moment où l'inspectrice nous appelle pour nous dire : Plessis-Pâté a pris son compte, il faut que des enfants soient scolarisés sur Brétigny, on les a pris et terminé.

Mme DAENNICK : Je vous remercie mais je n'ai pas les mêmes notions que vous. En fait, je ne suis pas adjointe au Maire à la scolarité, je suis juste une enseignante élue dans l'opposition et une conseillère municipale qui vient au Conseil municipal et qui entend parfois ses collègues se faire traiter de menteurs, et qui entend certains adjoints dire qu'ils accueillent 80 % des enfants de la Base Aérienne dans les écoles de Brétigny, et quand on fait le recensement on se rend compte qu'il y en a 4 ou 5 en maternelle !

Et je vous remercie, Madame Lalanne, de me préciser que vous ne pouvez pas tous les mettre dans la même classe, c'est quelque chose qui a sans doute dû m'échapper en trente ans de carrière !

Mme LALANNE : J'ai parlé de la même école.

Mme DAENINCK : Mais même dans la même école. Auriol en effet en a accueillis mais dire 80 %, c'est mentir pour le coup !

M. Le Maire : Madame Daeninck, ce qu'a dit Natacha Lalanne, c'est que l'inspectrice a parlé de 80 %, et on reprendra les propos si vous le souhaitez, l'inspectrice a dit 80 %, mais Natacha Lalanne n'était pas en mesure de confirmer ce chiffre-là, c'est l'inspectrice qui a dit 80 %.

Alors sur ce sujet de la scolarisation, je voudrais donner un élément complémentaire qui fera le lien avec une remarque de Philippe Camo : Personnellement, je ne suis pas favorable à ce qu'on accepte des situations illégales. Quand j'ai été interrogé sur le sujet, j'ai dit que je souhaitais une sollicitation officielle de la part de l'Education nationale car même s'il y a un cadre légal qui doit être établi, pour les gens du voyage qui se sont installés illégalement sur les terrains de l'ancien CEV, il faut simplement dire qu'il n'y a pas de droit à être scolarisé sur la commune de Brétigny à partir d'une occupation illégale. Après on se plie aux injonctions officielles de l'inspection mais ma position par rapport à cela est qu'on n'a pas à être dans l'accommodement par rapport à une situation illégale.

Et c'est valable aussi sur la question des branchements payants : peut-on réellement considérer que l'on serait dans une situation normale si l'on faisait un branchement non payant sur la base d'une occupation illégale ? Je crois que ce n'est pas la bonne manière de faire parce que nous sommes dans trop d'accommodement sur ce sujet-là, je crois que nous sommes arrivés à une situation où il faut recréer un cadre légal, un cadre légal qui doit être respecté pour rappeler un certain nombre de règles. Encore une fois, chacun doit pouvoir vivre selon un mode de vie différent des autres s'il le souhaite, mais on ne doit pas être dans des arrangements avec la loi, on doit la faire respecter.

Et à ce sujet, je rappelle que dans les situations diverses auxquelles on a été confrontés à Brétigny, lors de l'occupation illégale de l'allée des Martyrs Irlandais qui donne accès au lycée Camille Hébert, ce qui avait permis de les faire partir, c'était qu'en fait j'y aille avec un certain nombre d'élus et la police municipale pour dire que nous allions verbaliser au titre de pouvoir de Police du Maire, et les représentants de l'Etat étaient dans une logique de négociation en disant : on ne va pas verbaliser tout de suite ; ce qui avait conduit la police nationale à être présente, et je leur avais indiqué que de toute manière j'irais m'exposer personnellement pour que l'Etat puisse bouger sur ce point-là.

Un autre maire me racontait qu'il y a quelques années, alors qu'il était confronté à une occupation illégale, il avait eu une altercation avec les gens du voyage, avait été frappé, et le lendemain, le Préfet lui avait demandé de bien vouloir retirer sa plainte. Je crois que nous sommes arrivés à une situation où on cherche trop d'accommodements avec une situation qui n'est pas acceptable. Nous devons tout simplement nous en tenir au respect du cadre républicain, cela passe entre autres par le fait de mettre en place le Schéma Départemental de l'accueil des gens du voyage, et par la suite, je pense que nous serions prêts à beaucoup d'accommodements avec ce Schéma, même imparfait. La difficulté est que nous ne sommes pas complètement sûrs car l'histoire a montré que l'Etat ne faisait pas toujours respecter les règles. Nous cherchons à être constructifs.

M. CAMO : Je pense que vous avez raison, l'Etat doit prendre ses responsabilités comme d'ailleurs c'est indiqué dans le document que vous nous soumettez, le problème est que s'il n'y a pas de cadre légal, pour avoir l'application de la loi, vous ne l'aurez pas. On est pour que nous demandions qu'il y ait des engagements formels de pris, c'est bien ça ? Ou l'inverse d'ailleurs, s'il n'y a pas de loi il n'y a pas de cadre légal. C'est le problème où l'on est, pris dans une espèce de tourbillon infernal, il n'y a plus de cadre légal tant qu'il n'y a pas l'établissement de structures permettant l'accueil, sinon on va tourner en rond. Si le Schéma Départemental le permet, il faut être en partenariat avec l'Association des Gens du Voyage, je vous assure que c'est un point extrêmement important, il n'est pas présent dans le texte, je propose de renforcer cet aspect parce que c'est avec d'autres partenaires plus institutionnels le lien avec les gens du voyage.

Bien sûr, je ne suis pas en train de dire qu'il faut accepter des occupations illégales, pas du tout, mais elles se produisent à un moment donné, pourquoi ? Comment ? Depuis des années, aucun système jusqu'à présent n'a pu régler le problème ; donc si ce Schéma départemental, comme vous le dites à l'instant, le permet, allons-y, tant mieux, on le renforce, c'est encore mieux, j'y souscris, je demande juste une précision : quand vous affirmez que vous demandez à mettre en place une coordination, etc., pour le grand passage, ok mais c'est valable pour le reste, il faut à un moment mentionner qu'il y a une partenaire qui est essentiel dans l'histoire : l'Association des Gens du Voyage. C'est notre lien important dans cette histoire, et vous le savez bien.

Sur tout le reste, je n'ai aucun problème avec les propos tenus, mais je ne reprendrai pas non plus, et je le dis comme ça et j'argumenterai, des propos extrêmement violents qui se tiennent, il faut se garder de toute violence, ça ne règle rien, à l'égard des gens du voyage, et l'inverse est vrai, les violences pouvant être commises par eux-mêmes à l'encontre de citoyens. Si l'on est d'accord sur ça, je pense qu'on peut commencer à avancer, j'espère donc que ce Schéma sera adopté, avec ma proposition si possible.

Mme DAENINCK : Juste pour revenir sur ce que Philippe CAMO vient de dire, nous souscrivons bien sûr à sa demande, on se souvient que dans le projet des 40 pavillons, l'Association des Gens du Voyage a été primordiale dans le travail qui a été fait pour qu'on arrive au bout de la procédure, et donc de l'intégration de ces familles. En effet, je pense qu'il est essentiel de rajouter l'importance de cette association sans doute dans le paragraphe que citait M. Camo, ou ailleurs, mais nous souscrivons je pense tous à ce que vous avez pu dire avant de nous donner la parole, et en effet nous voterons bien sûr pour cette proposition d'aménagement, avec les restrictions que vous avez données bien sûr.

M. Le Maire : Sur l'Association Départementale des Gens du Voyage, c'est un sujet qui n'est pas complètement simple, je n'ai personnellement pas de difficultés avec l'association mais j'ai pu avoir des échos, des avis très divers sur le rôle qu'ils pouvaient jouer, et notamment nombre d'élus m'indiquent qu'ils ont eu surtout des relations avec eux pour empêcher les expulsions, que leur rôle était essentiellement d'utiliser le vide juridique pour empêcher les expulsions ; c'est une remarque sur les débats qu'il a pu y avoir dans des instances sur cette question.

J'observe que le Schéma Départemental qui est proposé par la Préfecture ne mentionne pas du tout l'association, alors je suppose qu'ils se sont posé la question de savoir s'il la mentionnait, quel rôle ils leur donnaient, et je suppose que c'est en effet pour des raisons peut-être institutionnelles qu'ils ne l'ont pas fait. Je n'ai pas la raison sur ce point-là. Ce que je peux vous proposer de mieux pour prendre en compte ce que vous dites, tout en restant dans le cadre de l'avis sur le Schéma tel qu'il nous est présenté, c'est de rajouter dans le paragraphe sur les passages estivaux : après « ... entre les services de l'Etat, les collectivités, les gestionnaires, les forces de police et de gendarmerie... » on ajouterait : « Le rôle de l'Association Départementale des Gens du Voyage devrait être précisé. » Juste pour mentionner qu'il y a cette question-là et sans prendre position par rapport à ce sujet car il y a vraiment des avis extrêmement variés sur la question. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette formulation ? Cela convient à tout le monde ?

Je propose donc que l'avis de la commune de Brétigny soit modifié en ce sens, et que vu l'importance, nous votions pour cet avis tel que nous le proposons, avec la modification que je viens de proposer sur le rôle de l'ADGV.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

Merci à tous d'avoir eu une communication constructive sur ce sujet qui, encore une fois, est éminemment complexe.

4/ Budget Ville - Budget supplémentaire 2018

Mme BESNARD : Avant toute chose, je voulais présenter mes excuses à mes collègues qui en commission m'ont posé un certain nombre de questions, je m'étais engagée à leur

apporter une réponse mail avant le conseil municipal, malheureusement je traverse une période professionnelle et familiale assez chargée et je n'ai pas été en mesure de leur fournir de réponses avant le conseil, je leur répondrai au cours de ma présentation.

De même je présente mes excuses aux responsables administratifs, aux services et aux agents qui me sollicitent à titre administratif et individuel, je suis moins présente et moins disponible qu'ils le souhaiteraient.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives et/ou un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont quant à elles traitées par simple décision modificative.

Ce budget supplémentaire permet de reprendre les résultats, les restes à réaliser et les reports de l'exercice 2017. Il prévoit également l'ouverture de crédits non prévus au budget primitif et leur financement par ventilations des crédits existants ou l'utilisation de ressources nouvelles.

1. La reprise des résultats du compte administratif 2017

Le présent budget supplémentaire permet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif 2017.

Pour mémoire, le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat global de clôture de **107 991,43 €**. Il est composé :

- du résultat de fonctionnement pour 3 522 256,32 €,
- du résultat d'investissement pour 2 628 423,61 €,
- du solde des restes à réaliser pour – 6 042 688,50 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice (3 522 256,32 €) est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement (3 414 264,89 €). Le solde (107 991,43 €) est repris en section de fonctionnement.

2. Les ajustements en section de fonctionnement

Des ajustements ont été opérés afin de prendre en compte des recettes réelles et certaines, notamment les suivantes :

- **chapitre 73** (impôts et taxes) : ajustement du montant du FSRIF et de la taxe sur les pylônes électriques conformément aux montants notifiés (+ 231 251,00 €),
- **chapitre 74** (dotations et participations) : ajustement du montant des dotations (forfaitaire, DSU, DNP, fonds d'amorçage et FDPTP) et régularisation comptable de la subvention versée par le STIF de l'année scolaire 2016-2017 (+ 45 016,00 €),
- **chapitre 77** (produits exceptionnels) : remboursement par l'assurance du vol des 6 tablettes scolaires (+ 3 161,00 €).

*L'ensemble de ces ajustements génère un produit supplémentaire de **279 428,00 €**.*

Du côté des dépenses, il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour des dépenses non prévues au budget primitif :

- **chapitre 011** (charges à caractère général) : ajout de crédits pour les réparations sur les appareils situés dans les offices (four, lave-vaisselle), pour la régularisation de la participation à verser au STIF dans le cadre de la compétence transport (année scolaire 2015-2016 et 2016-2017), pour les besoins informatiques nouveaux dans les écoles et dans les services, pour l'organisation du DOWNLOAD festival et pour les frais liés aux retransmissions de la coupe du monde 2018 (101 044,00 €),
- **chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : régularisation comptable financièrement neutre qui est demandée par la Trésorerie afin de tenir compte de l'évolution du plan comptable,
- **chapitre 022** (dépenses imprévues) : 10 000,00 €

*L'ensemble de ces ajustements génère un coût supplémentaire de **111 044,00 €**.*

3. Les ajustements en section d'investissement

Sur cette section sont reportés les restes à réaliser en dépenses pour la somme de **6 042 688,50 €**, le résultat de la section de fonctionnement capitalisé pour la somme de **3 414 264,89 €**, ainsi que le résultat excédentaire d'investissement de l'année 2017 pour **2 628 423,61 €**.

Les dépenses nouvelles en investissement sont composées :

- **chapitre 10** (dotations, fonds divers et réserves) : de crédits relatifs au remboursement de la taxe locale d'équipement suite à l'annulation d'un permis de construire (+ 1 517,00 €).

Pour répondre à une question posée, le projet de particuliers qui avaient déposé un permis de construire n'ayant pas abouti, ils nous ont demandé un remboursement de la Taxe Locale d'Équipement qu'ils avaient payée.

- **chapitre 20** (immobilisations incorporelles) : de crédits relatifs aux besoins informatiques (renouvellement du logiciel EDICIA, nouveau logiciel de la Police Municipale, standard téléphonique,...) pour 36 251,00 €.

- **chapitre 21** (immobilisations corporelles) : de crédits relatifs à l'acquisition d'un véhicule pour la « brigade verte » et pour le renforcement de la signalisation (piéton et vélo) pour 70 000,00 €

*L'ensemble de ces ajustements génère un coût supplémentaire de **107 768,00 €**.*

Les recettes nouvelles en investissement sont composées :

- **chapitre 13** (subventions d'investissement) : de l'ajustement du produit des amendes de police conformément au montant notifié (+ 29 975,00 €),
- **chapitre 16** (emprunts et dettes assimilées) : de l'ajustement de l'emprunt constituant la variable d'ajustement (- 198 582,43 €),

Nous emprunterons à peu près 200.000 € de moins que ce qui était prévu au budget initial.

*L'ensemble de ces ajustements génère une recette moindre de **168 607,43 €**.*

4. L'autofinancement

L'ajustement de l'autofinancement (**+ 276 375,43 €**) permet l'équilibre de la section de fonctionnement.

Au total, le budget supplémentaire, après affectation des résultats, est équilibré comme suit :

En fonctionnement à **387 419,43 €**.

En investissement à **6 150 456,50 €**.

M. Le Maire : Merci. Je voudrais commencer par remercier Cécile car on sait que tu traverses une période très chargée, tu es néanmoins avec nous ce soir pour présenter ce budget complémentaire, je voulais simplement t'en remercier.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M. GUSTAVE : Merci à Cécile également. J'ai donc compris que c'était 29.600 € pour le Download, est-ce qu'on a le détail ? Est-ce qu'on sait à quoi ça correspond ? Et 5.000 € pour les écrans pour la Coupe du Monde, c'est bien ça ?

Mme BESNARD : 5 700 €.

M. GUSTAVE : Ma question était la suivante ; à quoi correspondent les 29 500 € ?

Mme BESNARD : J'ai un détail par article et par nature : vous avez des autres frais divers pour 13.738 €, qui correspondent de mémoire aux frais de déplacement du vaisseau et à l'achat de places en loge mais je n'ai pas le détail et ça ne comprend pas que ça.

M. Le Maire : D'autres questions ? Sur la question du Download Festival, j'ai supposé que vu ce qui a été dit ici ou là, vous me poseriez la question, donc j'ai quelques éléments :

10.000 dépliantes pour 1.116 € ; des paniers : 288 € ; déplacement du vaisseau : 2.000 ; 13.700 €, ce sont les deux trajets aller et retour ; agents de sécurité : 5.923 € ; achat de billets pour la population : 5.000 € ; loge Brétigny pour un soir : 7.000. 150 dépliantes transparents : 263 € ; les navettes pour aller de la gare au Festival : 2.266 € ; magnétiques : 480 € ; petits fours : 188 € ; drapeaux : 480 €, pour le Rack'Am : 70 ; pour le Download : 410 €.

Voilà les différents éléments.

M. GUSTAVE : J'entends, vous allez super vite, serait-il possible de les avoir sur papier ou par mail, tous ces détails ? Et je voudrais savoir pour les affiches panneaux, c'est nous qui les prenons en charge et pas le producteur ? Pourquoi la ville de Brétigny prendrait en charge ces affiches ?

M. Le Maire : D'autres interventions ?

Mme DAENINCK : Moi aussi, je n'ai pas bien entendu le prix exact du déplacement de la Tour Eiffel et de son retour au lycée, 6.700 c'est ça ?

M. Le Maire : Première chose : sur le déplacement du vaisseau 2000, c'était 6.720 €, sauf erreur c'était dans le compte rendu du précédent conseil vu que la question avait déjà été abordée.

Sur la question des panneaux, il y a eu un accompagnement de la part de la commune sur un certain nombre d'opérations, par exemple quand on essaie de faciliter le fait qu'en termes de stationnement cela se passe bien pour les riverains, on ne va pas passer forcément par la production, c'est tout un ensemble de choses sur lesquelles on discute avec eux, on travaille avec eux, c'est un travail en partenariat, ne vous en déplaise M. Gustave, tout ne se passe pas seulement entre l'agglomération et le producteur ou entre vous directement et le président de la maison de production, donc il y a aussi un travail qui est mené à différents niveaux par les services de la commune sur ces différents éléments.

Par ailleurs, que les choses soient très claires : j'ai entendu que certains trouvaient scandaleux qu'il y ait eu un soir une loge pour la ville de Brétigny, il faut qu'on se dise simplement les choses : d'abord il y avait aussi pour Cœur d'Essonne, pour la ville de Ste Geneviève, certains soirs ou même tous les soirs, une loge réservée, qui a permis de recevoir certains partenaires de la commune comme par exemple le directeur de la ligne SNCF avec lequel nous avons évidemment des sujets de discussion ; cela fait partie des personnes qui pouvaient être un soutien du Festival à un moment ou à un autre. Evidemment, il est bien normal et naturel qu'il puisse y avoir des opérations de valorisation du Festival et qui permettent de renforcer les liens entre la Ville de Brétigny et les différents partenaires. Donc cela a coûté 7.000 €, c'était aussi une manière de soutenir modestement les opérations du producteur qui avait mis en place un système de loge pour pouvoir inviter un certain nombre de personnes à recevoir à l'occasion de ce Festival. C'est un événement qui donnait de la visibilité à la commune de Brétigny et je crois que c'était un point important de s'y associer.

Nous vous ferons passer le détail de ces dépenses, tout cela est parfaitement transparent. Je vous propose de passer au vote.

Abstentions : 2

Votes Contre : 8 (Mesdames GARRIC, DAENINCK, PETIT, AFONSO MACHADO, VIANA, Messieurs GUSTAVE, MONCEL et M. CAMO)

Votes Pour : 24

Adopté à la majorité.

5/ Versement financier complémentaire au profit de la Commune de Brétigny-sur-Orge correspondant à la nouvelle valorisation de la ZAC Maison Neuve

Mme BESNARD : Une concession d'aménagement de la ZAC Maison Neuve a été signée le 12 novembre 1991 entre la ville de Brétigny-sur-Orge et la SEM ABC. Cette convention, reprise par la SORGEM suite à l'absorption de la SEM ABC, d'une part, et par Cœur d'Essonne Agglomération, du fait des transferts de compétences, d'autre part, a fait l'objet de plusieurs avenants au traité de concession, prolongeant ainsi le délai de réalisation de la ZAC jusqu'au 31 décembre 2020.

Du fait de sa gestion préalable de la ZAC, il a été prévu, lors du transfert de la compétence à l'agglomération, par délibération du 20 décembre 2002, que les recettes de clôture de la ZAC resteraient acquises à la commune.

La prolongation de la durée de réalisation de la ZAC Maison Neuve jusqu'au 31 décembre 2020 (prévue à l'avenant n°16), au regard du bilan prévisionnel de la ZAC Maison Neuve établi par la SORGEM, permet de prévoir un versement anticipé de la valorisation de la ZAC au bénéfice de la commune de 1 003 000 €, pour première moitié en 2018 (501 500 €) et seconde moitié en 2019 (501 500 €).

Le montant de ce versement correspond à la différence entre le montant de la valorisation provisoire de la ZAC établie à ce jour et le montant de la valorisation initiale diminuée des sommes d'ores et déjà perçues par la commune de Brétigny-sur-Orge.

Ce versement ne porte préjudice en rien aux dispositions de la délibération du 20 décembre 2002 relative au calcul d'un versement financier complémentaire lors du calcul de la valorisation définitive de la ZAC Maison Neuve.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour accepter le versement de la somme de 501 500 Euros en 2018 et 501 500 € en 2019 au titre de la nouvelle valorisation provisoire de la ZAC Maison Neuve et portant ainsi la valorisation provisoire de la ZAC à 9 998 260 Euros, correspondant à l'ancienne valorisation établie en 2015 (8 995 260 €) et augmentée des nouveaux versements (501 500 € en 2018 et 501 500 € en 2019).

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ?

Mme DAENINCK : Comme beaucoup de membres du conseil, j'ai assisté à l'inauguration du Kinépolis, projet qui avait été initié par l'ancienne municipalité, avec des clauses particulières par rapport au Ciné 220, je tiens à dire que j'ai apprécié le discours du directeur du Kinépolis qui a rendu un hommage sincère à M. Bernard Decaux qui avait permis la réalisation de ce projet. J'ai juste été un peu déçue que vous ne le citiez pas son nom et que vous disiez « mon prédécesseur », il y a des petites choses comme ça qui me font réagir. De même que j'ai entendu qu'aux Assises, j'ose espérer que ce n'est pas vrai, M. Méary, vous auriez tenu des propos disant que votre prédécesseur était favorable à la construction de logements sur le CEV, quelle ineptie ! Comment peut-on entendre ce genre de... je n'ai même pas de mot pour le dire ! En effet Bernard Decaux et toute son équipe, aucun d'entre nous autour de la table n'était favorable à la construction, et vous le savez très bien, de logements sur le CEV ; donc j'espère que les propos qui ont été rapportés sur ces Assises de la Ville, entre nous soit dit où les contribuables dont je fais partie puisque j'habite bien la ville de Brétigny payent des enquêtes, des rassemblements en vue de futures élections dont nous sommes en attente bien sûr dans quelques années pour beaucoup de Brétignolais, on aimerait bien savoir combien cela a vraiment coûté sur nos impôts, et on aimerait savoir si vous tenez ce genre de propos parce que nous aussi, nous avons un travail, Mme Besnard, nous aussi nous avons des occupations familiales, et donc on ne peut pas assister à toutes les réunions des Assises. On nous a rapporté cela, j'espère que ce n'est pas vrai et que vous n'êtes pas allé sur ce terrain-là.

M. CAMO : Je n'ai peut-être pas bien compris, est-ce qu'il y a eu un vrai bilan de valorisation ? Un bilan non financier ? Est-ce que la Sorgem a un bilan qui retrace les opérations qui contribuent à la valorisation ?

Je parle d'un bilan public.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Plusieurs choses à dire : il y a un bilan de ZAC qui existe comme pour toute ZAC qui doit être clôturée à un moment ou à un autre, il y a eu un certain nombre d'avenants et oui, il y a un bilan que je n'ai pas sous la main mais qui sera produit au moment de la clôture.

Deuxièmement, il y a deux questions importantes qui ont été soulevées dans l'intervention de Mme Daeninck : la question de Kinépolis et la question des Assises.

Sur Kinépolis, je ne me souviens pas exactement de mes mots mais on était sur quelque chose du genre : c'est un projet qui enjambe le mandat, c'est un projet que mon prédécesseur a initié et que nous avons fait aboutir. Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a rien de déshonorant ou de désobligeant dans ce point-là, dans cette position-là qui rappelle simplement que c'est un projet qui enjambe les mandats et qui a été initié par mon prédécesseur. Et à mes yeux, le fait que Bernard Decaux ait été mon prédécesseur, que j'aie été son successeur, crée une compréhension particulière des sujets auxquels on a pu être confronté, ce qui dans ma bouche n'a absolument rien de désobligeant, je considère même que cela traduit une continuité républicaine. Cela ne veut pas dire qu'on est d'accord sur tout, continuité républicaine ne veut évidemment pas dire cela, mais il n'y a aucune intention désobligeante et je ne crois pas qu'il y ait d'éléments là-dessus.

Par ailleurs, sur le sujet Kinépolis, il faut se dire les choses : c'est un projet qui avait été initié par votre équipe, un projet sur lequel nous nous sommes battus pour le faire aboutir. Vous avez indiqué qu'il y avait un certain nombre de clauses qui avaient été signées avec eux pour faire progresser Ciné 220, c'est vrai, c'est absolument vrai mais permettez-moi de dire que les discussions que nous avons pu avoir avec Kinépolis sont allées significativement plus loin. Cela a été un socle, un point de départ, mais le travail que nous avons mené sur le sujet avec Christiane Lecoustey a permis de poser les bases pour un fonctionnement optimal. On pourrait toujours faire mieux entre Kinépolis et Ciné 220 parce qu'évidemment nous sommes très attachés au fait que Ciné 220 puisse continuer son activité. C'est notre préoccupation, et d'ailleurs j'ai eu l'occasion de rappeler lors de l'inauguration de Kinépolis que pendant la guerre, Ciné 220 a été fermé parce qu'il avait été occupé par les allemands, pour en faire le mess des officiers, et mon prédécesseur de l'époque avait fait adopter une délibération par le conseil municipal qui disposait qu'il ne pourrait pas y avoir d'autres projections cinématographiques à Brétigny tant que le Ciné 220 serait fermé. Cet esprit-là, c'est exactement ce que nous avons défendu pour dire que Kinépolis est bienvenu à Brétigny à la condition que Ciné 220 reste ouvert ; d'où l'enjeu de maintenir Ciné 220, c'est pour cela que nous avons procédé à un certain nombre d'investissements pour le rénover, pour également créer les meilleures conditions d'articulations entre Kinépolis et Ciné 220.

Donc un projet qui enjambe les mandatures, un projet sur lequel nous avons pu renforcer les modalités de discussion entre Ciné 220 et Kinépolis.

Un point a été évoqué sur la question des logements. Il faut toujours se méfier des propos rapportés, et je n'ai pas formulé les choses de cette manière-là, ce que j'ai dit, c'est qu'un certain nombre de personnes avaient défendu la construction de logements sur les terrains du CEV, régulièrement j'ai cité le projet du Grand Paris Aménagement qui était porté par le Premier ministre de l'époque d'avoir 19.000 logements qui auraient pu être créés ; pas que sur Brétigny bien sûr, sur aussi un certain nombre de communes.

Par ailleurs, il y a eu un certain nombre de débats sur cette question-là il y a déjà un certain temps, je n'ai pas indiqué que mon prédécesseur était favorable à la construction de logements sur les terrains du CEV. Nous avons d'autres débats sur la question du nombre de logements créés, sur l'ampleur du quartier Clause Bois-Badeau et sur un certain nombre de choses mais pas sur ce point-là.

Par ailleurs, il ne faut pas qu'il y ait la moindre ambiguïté sur la question des Assises. Vous dites que ce serait pour préparer les prochaines élections et vous posez la question sur le coût. Je voudrais rappeler un certain nombre de choses sur ce sujet :

D'abord, depuis le début du mandat, en matière de démocratie participative, de démocratie locale, de participation citoyenne, nous tentons énormément de choses, nous tentons tout, nous avons mis en place des réunions de quartier renforcées, des conseils de quartier, des consultations ciblées, des ateliers locaux, des brunchs républicains pour pouvoir discuter avec des citoyens tirés au sort, tout cela est pris en charge par Alain Girard qui est délégué à la participation locale, il le sait bien. Je ne dis pas que tout fonctionne parfaitement mais en tout cas on tente tout. Nous avons mis en place également des grandes consultations, je peux en citer plusieurs : il y a eu tout un travail qui a été mené sur le quartier Clause Bois-Badeau et au-delà de ça, ce n'était pas le quartier Clause Bois-Badeau en lui-même, c'était le lien entre le quartier Clause Bois-Badeau et le reste de la ville qui est évidemment un des sujets majeurs, c'était en 2015.

Je mentionne de nombreuses discussions sur la reconversion des parcelles de l'usine Clause, discussions qui sont encore en cours pour si possible entendre l'avis des habitants.

Je veux dire également qu'aujourd'hui, ce sont ces Assises qui sont la nouvelle étape de cette démarche, de ce choix déterminé de méthode qui consiste à dire qu'il faut autant que possible donner la parole aux habitants. Là-dessus il y a des choses : le montant prévu pour cette démarche est au total sur l'ensemble de la démarche de 120.000 €. C'est l'ensemble, à titre de comparaison, sur la démarche de Clause Bois-Badeau nous étions à 85.260 €, c'est ce qui avait été fait en partenariat avec la Sorgem. La démocratie a un coût, le fait de faire participer un nombre important de personnes est quelque chose qui s'organise, qui se travaille et tout l'enjeu de ces Assises était de faire de même, comme c'était le cas pour la consultation sur le quartier Bois-Badeau, c'est d'aller au-delà de ceux qui sont habitués au fait de venir, qui n'hésitent pas à donner leur avis, et ce qui est important, c'est de faire participer le plus grand nombre.

Un certain nombre de villes ont des démarches similaires, en ce moment il y a Fresnes, ou Cachan il y a quelques années, il y a eu Sceaux et Evry qui sont des communes qui ont mis en marche des démarches de ce type.

Alors que les choses soient très claires sur l'intention : vous dites que ce serait une préparation à une démarche électorale ; je souhaite le remettre en perspective en indiquant bien que c'est la prolongation d'une démarche que nous avons depuis le début du mandat en termes de méthode, en termes de choix de méthode, j'avais d'ailleurs annoncé ces Assises à l'occasion de mes vœux au début de l'année.

Je pense qu'après il faut se dire les choses très simplement : certains disent que comme il y a des élections dans un an et demie, ces Assises seraient forcément à visée électorale, mais non, certes il y a des élections dans un an et demie mais je considère que pendant l'année qui vient, la ville ne va pas s'arrêter de tourner, les choses vont continuer d'avancer, des

projets doivent continuer d'être mis en place, un certain nombre sont déjà en cours, il y a des choses qui vont continuer.

Donc je m'inscris complètement en opposition par rapport à ceux qui pourraient dire que sous prétexte qu'il y aurait des élections dans un an et demi, il ne faudrait pas qu'il puisse y avoir une discussion avec les habitants.

Par ailleurs, un certain nombre de choses peuvent être mises en place dans le temps qui reste d'ici la fin du mandat, et puis il y a d'autres sujets où ce seront des réflexions de plus long terme et là-dessus que les choses soient très claires : l'objectif est de faire progresser le débat Brétignolais et ces Assises sont absolument publiques, sont ouvertes à tous, chacun peut écouter, entendre, s'inspirer de ce qui est dit, c'est un débat qui a vocation à servir à tous ceux qui le souhaitent, il n'y a aucune propriété à ce sujet-là.

Voilà ce que je voulais vous dire pour préciser différents points et je vous propose qu'il y ait un deuxième tour de prise de parole.

Mme DAENINCK : Je vais vous dire les choses très simplement : les projets enjambent les mandats, vous en avez enjambé pas mal, des projets que l'ancienne majorité avait initiés, et donc c'est une belle chose que la continuité se fasse, même si en effet vos équipes vont travailler, bien sûr et je n'en doute pas, sur le travail à Kinépolis pour permettre à Ciné 220 de continuer de vivre.

J'entends bien ce que vous avez dit sur les 19.000 logements, on sait bien l'un et l'autre que ni Bernard Decaux ni les membres de son Conseil municipal n'étaient d'accord pour installer 19.000 logements sur le CEV, c'est sûr. Il n'y a pas de souci.

Par rapport aux Assises, je souhaiterais qu'on ait un compte rendu en tant qu'opposition puisque vous nous dites que les débats sont publics, un compte rendu sur les Assises pour que tout le monde puisse en prendre connaissance. Il ne nous est pas toujours facile de nous rendre disponibles tous les soirs qui ont été proposés, donc ce serait intéressant d'avoir un compte rendu de ces Assises.

M. CAMO : Rapidement, premièrement là on a enjambé la délibération mais tant pis, c'est la délibération, il faut gérer, j'avais une question sur Kinépolis mais je pense la poser après.

Et deuxièmement, j'ai bien vu qu'il y avait des choses engagées pour essayer d'avoir des méthodes de concertation, je n'aurais pas les mêmes définitions mais c'est ainsi, c'est le débat, on pourrait échanger mais après, vous-même avez été élu, vous avez des comptes à rendre aux Brétignolais, si ça se situe dans une concertation pour l'avenir et que dans un an et demie, c'est sanctionné ou pas par les élections, assumez-le.

On se dit les choses tranquillement, on fait un projet pour demain, évidemment ce projet sera porté par une équipe dont vous présenterez le bilan et le projet. Il faut rester simple comme vous le dites depuis le début, donc assumez-le tranquillement. Vous savez très bien aussi que vous ne pouvez pas faire ce genre de consultation un an avant les élections municipales puisqu'il faut faire les comptes de campagne, c'est un an avant que les comptes de campagne débutent, donc inscrire de nouvelles initiatives c'est compliqué, il faut être tranquille et si vous avez un projet à construire pour la Ville, nous, nous avons aussi nos avis, individuels ou collectifs, peu importe, c'est un débat qu'il faut rendre public, allons-y. Mais je pense que vous êtes un peu en retrait, au lieu de dire : je veux bâtir avec les Brétignolais un projet pour Brétigny, avoir leur avis et après il y a restitution, vous dites que vous faites des ateliers et qu'il y aura restitution après, la restitution ne va pas rester lettre morte pendant des années, il va bien falloir se servir de cela pour voir ce que vous ou votre équipe proposerez pour demain. On ne peut pas s'exclure d'un rendez-vous démocratique.

Moi, ça ne me gêne pas que vous assumiez pleinement que c'est aussi pour préparer Brétigny pour demain, je ne sais pas comment vous formulerez la chose, et puis tout simplement dire que cela nourrira la réflexion de votre majorité, et peut-être d'autres, dans le cadre du rendez-vous démocratique de 2020. Faisons simple.

M. Le Maire : Plusieurs choses : J'ai commencé par le point le plus essentiel, le dernier, c'est ce que j'ai dit : j'ai dit qu'un certain nombre de choses allaient être mises en place, parce qu'on ne va pas s'arrêter de travailler parce qu'il y a une élection dans un an et demie, et puis il y a des projets qui sont à plus long terme dont tout le monde peut s'inspirer pour la suite ; Il y a des échéances pour 2020 mais on n'y est pas encore. Il y a des points sur lesquels on peut avancer dès maintenant, très bien, il y a des points de plus long terme où chacun peut faire progresser le débat à Brétigny. Je crois que c'est important de pouvoir entendre ce que les Brétignolais ont à dire sur un certain nombre de choses, il y a des sujets de long terme, je pense que c'est utile qu'il y ait cette discussion ouverte à tous. Ce n'est pas que pour nous, c'est pour l'ensemble des Brétignolais de pouvoir participer à ces Assises.

Une précision de détail mais qui n'en est pas un : les comptes de campagne commencent six mois avant l'élection, cela change les choses parce que le législateur a précisément souhaité éviter que l'on soit sur une période trop longue avant les échéances électorales parce qu'à un moment, il faut simplement que les mandats ne soient pas amputés d'une partie trop longue où l'on pourrait se dire qu'il suffit de ne rien faire sous prétexte que les élections vont arriver.

J'en termine sur la question de Mme Daeninck : les comptes rendus seront disponibles, alors sous quelle forme, je ne sais pas mais moi, je suis tout à fait favorable à ce que l'intégralité de ce qui sera produit par le partenaire soit mis à disposition, je n'ai aucun problème avec ça, c'est un sujet où l'enjeu est dans la continuité de ce que nous avons mis en place dès le début en matière de démocratie participative, autant que possible donner la parole aux Brétignolais. Après on peut toujours discuter des modalités, mais je crois que c'est vraiment un élément important, autant que possible faire en sorte que ça se traduise par des choses sur lesquelles on peut agir dès maintenant et d'autres sur lesquelles cet exercice permettra de faire progresser le débat collectif, le débat public à Brétigny, c'est aussi cela faire vivre la démocratie locale, je crois que c'est un point dont nous pouvons être collectivement heureux.

Nous avons largement dépassé le cadre de la délibération mais Mme Daeninck nous y a invités en soulevant des questions autres, je propose que nous passions au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

6/ Financement du compte personnel de formation (CPF)

Mme BESNARD : Une ordonnance du 19 janvier 2017 réforme totalement le droit individuel à la formation en le remplaçant par un nouvel outil, le compte personnel de formation (CPF).

Cette ordonnance est complétée par un décret du 6 mai 2017 ainsi que par une circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du CPF.

Conditions de fonctionnement

Le CPF permet à tout agent public de capitaliser 24 heures de formation par an, dans la limite de 120 heures, puis 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Ce crédit d'heures est majoré pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification (48 heures par an dans la limite de 400 heures).

Un crédit de 150 heures supplémentaires peut être attribué à un agent qui présente un certificat d'un médecin de prévention attestant que son état de santé l'expose à un risque d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Ces formations doivent avoir pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Le décret précise que certaines demandes doivent être considérées comme prioritaires :

- Suivre une action de formation, bénéficier d'un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'inaptitude physique à l'exercice des fonctions,
- Suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour l'acquisition d'un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles,
- Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens,
- Suivre une action ayant pour objet le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle,

Financement du C.P.F.

Chaque agent peut demander l'utilisation de ces heures pour participer à des sessions de formation.

L'employeur est dans l'obligation de prendre en charge les frais pédagogiques qui se rattachent aux formations suivies au titre du CPF, dans la limite du nombre d'heures crédité au compte de l'agent. L'agent peut cependant demander à utiliser par anticipation les droits qu'il pourra acquérir au cours des deux années suivantes, dans la limite de la période de contrat, le cas échéant.

De même, l'employeur public qui assure la charge de l'allocation d'assurance chômage prend en charge les frais de formation de l'agent involontairement privé d'emploi lorsque la demande d'utilisation du CPF est présentée pendant la période d'indemnisation.

Comme l'y autorise le décret, il est proposé que la prise en charge de ces frais fasse l'objet d'un plafond maximum d'un SMIC brut par heure de formation, soit 9,88 € au 1^{er} janvier 2018.

Trois formations pourront être prises en charge par la collectivité tous les ans.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, le décret prévoit que l'agent rembourse les frais mentionnés ci-dessus, prorata temporis.

Par ailleurs, la collectivité ne prendra pas en charge les frais occasionnés par les déplacements relatifs à ces formations.

Si demain j'étais agent communal et que je veuille me reconvertir pour aller élever des escargots, ou produire du St-Nectaire en Auvergne, je serais en capacité de demander à la collectivité de m'aider à effectuer cette reconversion professionnelle et bénéficier du CPF pour le financement de cette formation en vue de cette reconversion.

La collectivité se trouve face à une double obligation : être attentive à l'épanouissement personnel des professionnels de ses agents, favoriser leur mobilité, accompagner et encourager leur évolution professionnelle, mais il n'est pas certain que ce soit dans l'intérêt de la collectivité et du contribuable Brétignolais de financer une formation qui me permettrait d'aller produire du St-Nectaire ou élever des escargots.

Donc la difficulté est de trouver un juste équilibre qui a fait l'objet de débats et qui a été fixé en accord avec les organisations syndicales représentatives du personnel, d'où cette délibération.

M. Le Maire : Merci. C'est un point très important pour que nous puissions mettre en place cela après discussion avec les représentants du personnel, et évidemment encourager la formation et la reconversion, c'est un point que nous sommes heureux de porter.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M. CAMO : Une petite remarque : dans le contexte actuel, je souscris à la démarche.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

7/ Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Mme BESNARD : Les collectivités peuvent participer au financement de la protection sociale de leurs agents, conformément au décret 2011-1474 du 10 novembre 2011, au titre des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et des risques liés à la maternité (risque « santé ») et/ou des risques incapacité, invalidité et décès (risque « prévoyance »).

C'est ce que fait la Ville de Brétigny sur Orge depuis le 1^{er} juillet 2013.

Au 1^{er} mai, 137 agents perçoivent une aide pour le risque santé, et 136 perçoivent une aide pour le risque prévoyance. Au total 205 agents sont concernés.

Pour ce qui concerne le **risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et pour la maternité, la collectivité participe au financement des contrats des agents quand ceux-ci sont labellisés, ce que toute mutuelle propose. Pour le **risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement au contrat Intérieure, référencé par le CIG, avec qui la Ville a signé une convention.

La répartition des aides se répartie par catégorie d'emploi, comme suit :

Indice majoré	C	B	A
Santé	18 €	10 €	5 €
Prévoyance	3,50€	2,50 €	1,50 €

Dans cette hypothèse, une majorité de bénéficiaires voient leur aide santé progresser : 52 agents de 11 €, 51 agents de 9 €, 16 agents de 5 € et 4 agents de 3 €.

L'ensemble des bénéficiaires voient leur aide prévoyance progresser.

Ainsi, il est proposé d'accorder une participation financière aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents en position d'activité :

- titulaires ou stagiaires ;
- agents de droit public en CDI, contrat en vertu de l'article 3-2, 3-3 alinéa 1 et 2, 3-4 et 3-5 ; collaborateurs de cabinet,
- apprentis et agents en contrats aidés.

Les montants de ces aides pourront évoluer à compter du 1^{er} novembre prochain.

Cette augmentation représente un coût annuel pour la collectivité de 30.630 € pour un nombre d'agents équivalent, il est possible que cet effort budgétaire soit plus important compte tenu d'une participation de la ville plus importante et que les agents souscrivent davantage aux mutuelles complémentaires.

M. Le Maire : Trois remarques complémentaires sur ce point : effectivement cela a fait l'objet d'une discussion à la fois constructive et ferme avec les représentants du personnel, mais sur un sujet comme celui-là c'est bien normal et je crois que même si nous n'étions pas forcément d'accord sur tout au départ, cela s'est fait dans un esprit constructif qui a permis d'avancer. Et donc je tiens à remercier sur le sujet à la fois Cécile Besnard et les représentants du personnel qui ont permis d'aboutir.

Je souhaite dire aussi que la santé des agents est un sujet sur lequel nous sommes heureux de nous engager, renforcer significativement le soutien à la souscription d'une mutuelle, c'est important, et Cécile Besnard l'a indiqué, on estime aujourd'hui que ça pourrait coûter 30.000 € par an, sans doute plus, j'ai presque envie de dire que « j'espère davantage » car cela voudrait dire que la mesure aura permis à davantage d'agents de souscrire une complémentaire Santé, c'est quelque chose d'important.

Il est convenu avec les représentants du personnel qu'un bilan pourra être fait au bout de quelque temps pour identifier si ça a permis d'améliorer les choses ou pas en termes de nombre d'agents bénéficiaires.

Mme DAENINCK : Comme M. Camo tout à l'heure, nous souscrivons totalement à cette proposition, la mutuelle est quelque chose d'important en ce moment et bon nombre d'agents n'ont peut-être pas la couverture sociale qui convient, si ça peut contribuer à ce que chacun soit bien couvert au niveau santé, c'est une bonne chose.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

8/ Modification du tableau des effectifs

Mme BESNARD : Pour faire suite aux divers changements au tableau des effectifs (avancement de grade, promotions internes, recrutements suite à des départs) il conviendrait de créer les postes suivants :

- Un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet

Les assistants socio-éducatifs exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à restaurer leur autonomie et à faciliter leur insertion. Dans le respect des personnes, ils recherchent les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social. Ils conçoivent et participent à la mise en œuvre des projets socio-éducatifs de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont ils relèvent.

Ce grade est un grade de catégorie A dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 369 et s'achève à l'indice majoré 600.

Pour répondre à une question posée en commission, il s'agit de permettre à une directrice de structure Petite Enfance qui a eu une promotion d'accéder à un grade plus élevé.

- Un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet

Les membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer des adjoints d'animation. Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain. Ils peuvent participer à la mise en place de mesures d'insertion. Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs. Dans le domaine de la médiation sociale, les animateurs territoriaux peuvent conduire ou coordonner les actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

Ce grade est un grade de catégorie B dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 347 et s'achève à l'indice majoré 529.

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet

- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques. Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Le grade d'agent de maîtrise est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 329 et s'achève à l'indice majoré 467.

Le grade d'agent de maîtrise principal est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 345 et s'achève à l'indice majoré 493.

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

Les membres du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 328 et s'achève à l'indice majoré 416.

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 7h hebdomadaires

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art. Ils peuvent également exercer des fonctions de gardiennage, de surveillance ou d'entretien dans les immeubles à usage d'habitation relevant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que des abords et dépendances de ces immeubles. Leurs missions comportent aussi l'exécution de tâches administratives, pour le compte du bailleur, auprès des occupants des immeubles et des entreprises extérieures. A ce titre, ils peuvent être nommés régisseurs de recettes ou régisseurs d'avances et de recettes. Ils concourent au maintien de la qualité du service public dans les ensembles d'habitat urbain par des activités d'accueil, d'information et de médiation au bénéfice des occupants et des usagers.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 325 et s'achève à l'indice majoré 367.

- 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

Elles/Ils peuvent, également, être chargés de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines, être chargées, en journée, des mêmes missions dans les accueils de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants, et peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 345 et s'achève à l'indice majoré 466.

- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet

Les auxiliaires de puériculture participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 345 et s'achève à l'indice majoré 466.

Il conviendrait de transformer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 93h mensuelles en poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 81h mensuelles
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 34h mensuelles en poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 42h mensuelles

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication, des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers, de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 325 et s'achève à l'indice majoré 367

Suite à l'avis du Comité Technique qui s'est réuni le 04 octobre, sont proposées des suppressions de postes :

Afin de prendre en compte la suppression du dispositif des nouveaux rythmes scolaires, il sera proposé la suppression de 55 postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 5h/mois.

Suite à la démission d'un agent, il sera proposé la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 254h45 / an.

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ?

Mme PERDEREAU : Je remercie Cécile d'avoir répondu à nos questions en commission ; puisqu'on est en train de regarder les créations de postes, je voulais savoir ce qu'il en était du recrutement de la DRH.

M. GUSTAVE : J'avais exactement la même question.

M. Le Maire : Il est en cours. Des candidatures ont été reçues, des personnes ont été rencontrées, le recrutement pour le poste DRH est en cours.

On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

Pas de point n°9

10/ Complément de subvention de fonctionnement pour la Société Musicale L'Avenir

Mme LECOUSTEY : La municipalité accorde une subvention de fonctionnement à la Société Musicale L'Avenir.

Cette subvention est destinée à financer l'organisation de diverses prestations musicales : « des sourires à portée de notes », le concert de fin d'année scolaire, le concert de la Sainte Cécile, les commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

Ces événements nécessitent l'achat de partitions permettant de renouveler la bibliothèque de morceaux, la rémunération des musiciens qui viennent en renfort avec instruments rares et les droits voisins (impôts, taxes type SACEM etc..) ainsi que la location éventuelle de matériel.

En 2017, un projet de fusion entre La Société Musicale L'Avenir et l'Ecole de Musique de Brétigny a été porté à la connaissance des services de la ville et devait à priori intervenir en juin 2018. Cette fusion entraînant de fait des transferts de budget.

Dans ce cadre, il a été convenu que la subvention accordée à la Société Musicale L'Avenir serait versée en deux temps afin de simplifier ces procédures de transfert de budget.

Le montant demandé était de 4 300,00€, le montant retenu est de 4 000,00 € ; 2 000,00€ ont déjà été versés au titre des dépenses prévues par la Société Musicale L'avenir de janvier à août.

Le complément devait être versé à l'association issue de la fusion au cours du dernier trimestre 2018.

Le projet de fusion ayant été retardé, la commission a décidé de verser le complément de la subvention à la Société Musicale L'Avenir afin de lui permettre de terminer l'exercice en cours et d'assumer également une partie des frais de fusion qui aura lieu d'ici la fin de l'année 2018.

Ce complément s'élève à 2 000,00 €.

M. Le Maire : Pas de remarques ou de questions ? On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

11/ Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc

Mme LALANNE : En application de l'article L442-5 du Code de l'Education et de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat présentes sur son territoire, et ce dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le versement d'un forfait communal est donc obligatoire pour les élèves domiciliés sur la commune de Brétigny-sur-Orge et scolarisés dans les classes élémentaires de l'école Jeanne d'Arc.

Le forfait correspond au coût (fonctionnement) d'un élève scolarisé dans les classes élémentaires publiques de la commune de Brétigny-sur-Orge, ce forfait a été fixé à 600 € par élève et par an.

Pour le versement de cette participation obligatoire, il est nécessaire de passer une convention avec l'établissement et ce pour une durée de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le versement d'une dotation de 61 800 € à l'école Jeanne d'Arc est justifiée au regard des 105 enfants Brétignolais scolarisés en élémentaire.

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ?

Mme DAENINCK : J'ai deux remarques : l'obligation scolaire des enfants de 3 ans était un projet, je ne sais pas si ça a été voté par le Gouvernement. Si c'est voté, ça veut dire que dans les 105 enfants dont vous parlez, il y a la maternelle ?

Et deuxième chose : les communes avoisinantes qui abondent aussi pour les enfants de l'école Jeanne d'Arc payent-elles les 600 € par an et par enfant pour la scolarité ?

M. CAMO : Sur ce sujet nous avons toujours été un peu interpellés, nombre d'entre nous ici se sont inscrits dans la loi qui existe puisque c'est la loi qui nous oblige à cette participation, à cette convention, pour ma part je voterai pour.

Mme LALANNE : Pour le forfait communal, il est obligatoire uniquement pour les élèves d'élémentaire et non de maternelle. Pour l'instant ce n'est pas passé dans la loi. L'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans, elle, est passée, pour l'instant cet article-là n'a pas été modifié, donc on se conforme à la loi, effectivement peut-être que si ça passe dans la loi, il faudra modifier la convention, mais pour l'instant c'est ça.

Et pour les autres communes, je ne saurais pas vous répondre, je poserai la question au chef d'établissement de Jeanne d'Arc.

Mme DAENINCK : Vous savez sans doute quels sont les effectifs de l'école maternelle, si la loi changeait dans l'année, à combien s'élèverait le montant de la subvention ?

M. Le Maire : Pour l'instant, pour ne pas être sur des éléments hypothétiques, on attend de voir ce que ça aura comme impact. A ce stade nous nous inscrivons dans le cadre légal actuel, comme Natacha Lalanne l'a rappelé, la subvention est pour les écoles élémentaires, et comme indiqué dans le rapport.

Je souligne aussi que le montant du forfait en fait est stable depuis de nombreuses années, il n'a pas bougé, il a toujours été à 600 €, je crois que du temps où vous étiez en responsabilité, c'était déjà le cas, et donc nous avons maintenu ce montant.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

12/ Réalisation d'un groupe scolaire avec accueil de loisirs sans hébergement : autorisation donnée au Maire de déposer tous dossiers d'urbanisme

M. CHERFA : Dans le cadre de la réflexion autour de la ZAC Clause Bois-Badeau, une étude de programmation scolaire a été réalisée par la SORGEM en décembre 2017 ; Celle-ci fait apparaître les besoins en structures scolaires et par conséquent, les besoins en accueils périscolaires.

Il est donc projeté la construction d'un groupe scolaire de 17 classes avec un accueil de loisirs sur la ZAC Clause Bois-Badeau.

Un Marché de maîtrise d'ouvrage a été lancé en mai 2018. La SORGEM, aménageur actuel de cette ZAC, a obtenu ce marché de maîtrise d'ouvrage pour ces opérations.

Pour le groupe scolaire et accueil de loisirs, un premier jury de concours a permis de sélectionner 3 cabinets d'architecture qui travaillent sur ce dossier.

Un prochain jury de concours va avoir lieu en octobre 2018 afin de choisir le projet le plus en adéquation avec les attentes de la commune.

A la suite, il conviendra de déposer le dossier d'urbanisme.

Afin que ce dossier puisse être traité, le Maire doit être autorisé à déposer et à signer tous les documents d'urbanisme ainsi que tous documents s'y rapportant.

M. Le Maire : Merci, je rappelle, on a déjà eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent conseil municipal, que c'est vraiment un projet extrêmement important pour la commune, qui est actuellement en cours. Nous avons eu une première étape du jury le 2 juillet, je rappelle que les membres du jury sont les membres de la commission d'appel d'offres ainsi que trois architectes, trois personnalités qualifiées qui vont conduire à choisir l'architecte et le projet que nous retenons le 25 octobre. C'est la date qui est prévue et c'est évidemment un projet majeur pour la commune.

Des remarques ?

M. CAMO : Peut-on avoir les trois équipes ?

Mme DAENINCK : Ma question était que ce sera un groupe primaire, donc maternelle et élémentaire, est-ce qu'on sait la proportion à peu près de classes concernant la maternelle et l'élémentaire puisque je pense que la Sorgem a étudié cela par rapport à l'inscription des élèves sur un certain temps ?

D'autre part pour le centre de loisirs, est-ce que ce sera un bâtiment à part, ou bien est-ce qu'ils utiliseront l'école durant les mercredis ? Est-ce une entité à part ou est-ce intégré dans le projet de l'école ?

M. Le Maire : De mémoire, il y a neuf classes d'élémentaire, six de maternelle, et deux flexibles. Je crois que c'est cela, en tout cas ça a été prévu pour qu'il y ait deux classes modulables pour pouvoir adapter, parce qu'en fait la difficulté est qu'il y a des pics de naissances, le nombre d'élèves va évoluer, et en fonction des prévisions on n'aura pas forcément la certification des niveaux élémentaire et maternelle. C'est le premier point.

Deuxième point : les cabinets qui ont été retenus pour le concours, c'est AVP architecture, Cad Architecture et Zigzag Architecture. Ce sont les trois cabinets qui ont été sélectionnés à l'issue de cette phase de première étape du concours où nous avons une soixantaine de candidatures pour le dossier.

Et en ce qui concerne la SLH, on est largement sur des locaux séparés à la base dans ce qui est prévu, sachant que l'on donne des éléments de programmation et qu'ensuite le projet architectural peut varier par rapport à ces éléments parce qu'il faut aménager un certain nombre de choses, on a la liste des desideratas et tout ne convient pas complètement, c'est le rôle de l'architecte d'essayer de les combiner au mieux.

Mme PERDEREAU : Je voulais savoir qui compose le jury pour le choix de l'école ?

M. Le Maire : Ce sont les membres de la commission d'appel d'offres et les trois architectes.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

13/ Construction d'un espace sportif : autorisation donnée au Maire de déposer tous dossiers d'urbanisme

M. CHERFA : Dans le cadre de la réflexion autour de la ZAC Clause Bois-Badeau, il apparaît que les besoins en équipements sportifs sont absolument nécessaires.

Il est donc projeté la construction d'un espace sportif sur la ZAC Clause Bois-Badeau.

Un Marché de maîtrise d'ouvrage a été lancé en mai 2018. La SORGEM, aménageur actuel de cette ZAC, a obtenu ce marché de maîtrise d'ouvrage pour cet ensemble sportif.

A la suite des jurys de concours, dont le 1^{er} est programmé courant novembre 2018, il conviendra de déposer les dossiers d'urbanisme.

Afin que ces dossiers puissent être traités, le Maire doit être autorisé à déposer et à signer tous les documents d'urbanisme ainsi que tous documents s'y rapportant.

M. Le Maire : Merci, des remarques ou questions ? Là-dessus, le projet est une démarche un peu décalée, le jury de concours pour les trois finalistes est le 12 décembre.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité.

14/ Adhésion au service « FranceConnect »

M. JOUIN : Dans le cadre de la mise en place de services numériques, notamment le guichet numérique des autorisations d'urbanisme, la ville de Bretigny-sur-Orge souhaite utiliser le service FranceConnect comme un des moyens d'authentification des usagers pour faciliter les démarches administratives.

Le service FranceConnect défère les identités numériques des usagers et permet aux usagers de bénéficier d'une chaîne de confiance facilitant l'accès aux différents services numériques, de garantir la confidentialité des informations et d'utiliser un même compte d'accès pour effectuer leurs démarches en ligne auprès de diverses entités.

M. Le Maire : Pas de remarques ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

15/ Acquisition de la parcelle E 572, appartenant au Conseil Départemental

M. JOUIN : Par courrier en date du 16 juillet 2018, le Conseil Départemental de l'Essonne informe de la cession par adjudication d'un bien situé à Bretigny-sur-Orge qui est désormais sans usage pour le Département.

Le bien concerné est la parcelle cadastrée section E 572, d'une superficie de 4 622 m², correspondant à un terrain nu, en zone agricole A du Plan Local d'Urbanisme, à proximité immédiate de la RD 19.

La valeur vénale de ce terrain a été estimée par un avis du domaine en date du 04 juin 2018, à 8 300 euros.

L'acquisition de ce terrain par la commune permettra d'assurer la maîtrise foncière de la zone, en vue de la préservation d'une activité agricole.

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier du Conseil Départemental, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe d'acquisition de ladite parcelle pour un montant de 8 300 euros.

M. Le Maire : Pas de questions ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour :

Adopté à l'unanimité

16/ CLUSTER DRONE : déclaration de projet / mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. JOUIN : Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée.

Par courrier du 21 juin 2018, Monsieur le Sous-Préfet formule des observations sur le dossier de déclaration de projet. Ces observations justifient d'apporter des modifications au dit dossier.

Ci-après les réponses aux demandes du Sous-Préfet exprimées lors du contrôle de légalité :

Demande 1 : Article 12 de la zone UIb*, les règles de stationnement des véhicules motorisés pour les bureaux prescrivent « une place par tranche de 50 m² de surface de plancher de construction à usage de bureaux » au lieu « d'une place par tranche de 55 m² »

Réponse : l'article 12 de la zone UIb* faisant l'objet de la présente déclaration de projet sera modifié tel qu'il est demandé par les services de l'État. Le rapport de présentation sera également modifié en conséquence.

Le règlement de la zone UIb* a été ajusté :

	Rédaction avant	Rédaction après
Article 12	Une place par tranche de 50 m ² de surface de plancher de construction à usage de bureaux	Une place par tranche de 55 m ² de surface de plancher de construction à usage de bureaux

Le rapport de présentation est complété de la manière suivante dans le paragraphe des dispositions du PLU ajustées pour la mise en compatibilité :

« En UIb* : une place par tranche de 55 m² de surface de plancher de construction à usage de bureaux »

Demande 2 : Article 12 de la zone UIb*, les prescriptions dédiées au stationnement vélos dans les bureaux, activités et commerces (destinations permises par le règlement) ne sont pas transcrites et/ou réglementées dans le PLU

Réponse :

Des prescriptions en matière de stationnement vélos pour les bureaux sont bien présentes dans le règlement (article 12 de la zone UIb*) et compatibles avec le PDUIF à savoir « en UIb*, il doit être créé des espaces dédiés aux vélos. Cet espace doit être couvert et éclairé. L'espace dédié au stationnement des vélos possèdera une superficie représentant 1,5 % de la surface de plancher.

Cet espace peut être constitué de plusieurs emplacements ». Le dossier ne sera donc pas modifié sur ce point.

La destination « activités » n'existe pas au sens de l'article R.123-9 du Code de l'urbanisme puisque l'écriture du règlement du PLU de Brétigny sur Orge est antérieur au décret de modernisation du contenu des PLU. De plus, la norme du PDUIF concernant le stationnement vélos pour les commerces ne concerne que les commerces de plus de 500 m² de surface de plancher. L'article 12 de la zone UIb* sera donc modifié pour les destinations artisanat, industrie et commerces de plus de 500 m² de surface de plancher conformément aux normes du PDUIF. Le rapport de présentation sera également modifié en conséquence.

Le règlement de la zone UIb* a été ajusté :

	Rédaction avant	Rédaction après
Article 12	Pour les commerces :	Pour les commerces de plus de 500 m ² de surface de plancher : 1 place de stationnement vélos minimum pour 10 employés
	Pour l'industrie, artisanat	1 place de stationnement vélos minimum pour 10 employés

Le rapport de présentation est complété de la manière suivante dans le paragraphe des dispositions du PLU ajustées pour la mise en compatibilité :

« En UIb* : commerces de plus de 500 m² de surface de plancher : une place de stationnement vélos minimum pour 10 employés.

Artisanat, industrie : une place de stationnement vélos minimum pour 10 employés »

(Mme Natacha LALANNE, Mme Isabelle PERDEREAU et M. Nicolas MÉARY ne prennent pas part au vote).

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 31

Adopté à l'unanimité

17/ Dénomination du rond-point sur le RD 19

M. JOUIN : Les travaux d'aménagement d'un rond-point sur la route Départementale 19 viennent d'être réalisés à la hauteur de la nouvelle voie de la base logistique, entre le rond-point de Beaulieu et la sortie vers le centre-ville de Brétigny-sur-Orge, sur l'ancien site militaire (base 217).

Afin de faciliter son identification, il est proposé de le dénommer Maurice CAMBOIS.

Didier Philippe Maurice CAMBOIS, (1908 - 1949) est un militaire français. Ingénieur aéronautique, il a été en 1945 le premier directeur du Centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge. Il crée l'« École du personnel navigant d'essais et de réception » (EPNER) en 1946. En 1948, il laisse la direction du CEV à l'ingénieur en chef Louis BONTE, son ancien camarade. Maurice CAMBOIS prend alors les fonctions de Directeur Adjoint de la Direction Technique et Industrielle.

Il est proposé d'entériner, par délibération, le nom de ce rond-point Maurice CAMBOIS.

C'est évidemment une personnalité marquante de notre territoire et à travers ce nom, nous souhaitons aussi marquer l'attachement à ce qu'a été l'histoire du Centre d'Essais en Vol. Pour certains ce n'était que de l'espace, la Base, pour d'autres, nous, nous savons que ça a été le CEV, un moment très important de l'aéronautique française, et donc nommer rond-point Maurice Cambois, c'est aussi un hommage à cette histoire de notre commune.

Des remarques ou des questions ?

Mme DAENINCK : Je ne vois aucun inconvénient à dénommer un rond-point au nom de M. Didier Philippe Maurice Cambois, je veux juste rappeler qu'il y a quelque temps je vous avais interrogé sur une dénomination d'une rue ou d'un bâtiment au nom de Bernard Decaux, et je voudrais savoir où ça en est.

M. CAMO : En prolongement de ce que vient de dire ma collègue, d'abord je suis d'accord aussi sur la dénomination de Maurice Cambois puisqu'on a déjà une rue Louis Bonte. J'ai vu que les dénominations avaient été traduites par des plaques apposées dans les voies auxquelles on a donné des noms, sauf que j'avais déjà attiré votre attention sur les dénominations que nous avons données il y a plus de quatre ans à des ronds-points, c'est dans une délibération, ne me viennent pas en tête immédiatement tous les noms mais j'en ai quand même un : c'est celui de M. Louis Namy qui fut sénateur de Seine et Oise et qui est le père de Jeannette Lhuillier, et qui était dans les noms avancés pour être apposés sur le rond-point qui se trouve près du cinéma.

Et puis il y a quelques autres noms, et pour l'instant il n'y a pas de plaque apposée sur ces lieux, je réitère ma demande pour que ces places le soient auprès des services selon la délibération qui avait été adoptée il y a quelques années déjà.

Evidemment je souscris à ce qu'a dit ma collègue, je suis d'accord pour M. Cambois et pour aussi mettre en œuvre ce que nous avons décidé ensemble il y a quelques années.

M. Le Maire : D'abord, pour une rue ou un lieu au nom de Bernard Decaux, je vous ai déjà dit que j'étais absolument favorable à ce choix-là et vous l'aviez vous-mêmes proposé à cette époque-là l'année dernière, au moment de sa disparition, ça me paraît légitime.

Il était Maire de Brétigny, ça me semble avoir beaucoup de sens. Mais ce n'est pas complètement évident de trouver le lieu adapté. La réflexion est encore en cours et typiquement, sur ce rond-point ça ne nous a pas paru particulièrement pertinent, mais nous ne l'oublions absolument pas, simplement ce n'est pas évident de changer le nom d'une rue existante car ça crée des difficultés par rapport aux habitants, mais il n'y a aucun changement dans l'intention là-dessus.

Sur l'interpellation que vous aviez déjà faite, M. Camo, sur la délibération prise il y a quatre ans, c'était même en fait plus que ça. Je crois il y a cinq ans et demie, je ne veux pas dire de bêtises, je ne vous cache pas que ça m'a un peu interpellé car ce n'était pas une délibération qui avait été prise juste avant les élections et que vous n'auriez pas eu la possibilité de mettre en œuvre. C'est une délibération qui avait été prise significativement avant, un an je crois, et après votre interpellation j'avais posé la question aux services et j'ai été surpris du fait que mon prédécesseur n'avait pas mis cette délibération en œuvre lui-même alors que le temps était largement suffisant pour le faire. C'est pour cela que nous n'avons pas avancé plus que cela, il faudra donc se reposer la question de savoir si on le fait ou pas, ou si l'on trouve d'autres noms, lui-même avait peut-être considéré qu'il ne fallait pas réellement le mettre en œuvre.

M. CAMO : Pardon mais une commission avait été mise en place parce qu'à l'époque, quand on faisait la toponymie des lieux, on avait une commission qui était d'ailleurs ouverte à plusieurs citoyens, et ces noms de lieux ont été décidés dans cette commission, portés par une délibération dans ce conseil municipal ;

Après il y a peut-être eu des problématiques techniques, je ne sais pas, l'histoire s'est accélérée, et c'est à vous que je pose la question puisque vous êtes son successeur.

M. Le Maire : Absolument et je vous réponds très simplement que l'histoire ne s'est pas tant accélérée que ça, en un an il n'était pas possible de mettre en place une plaque, et donc suite à votre interpellation je me suis renseigné et je vous avais répondu à l'époque que si ça avait été voté, ça avait vocation à être mis en œuvre. Néanmoins, ce décalage m'a interpellé et ça pose la question à nouveau de savoir si le nom avait été réellement souhaité par mon prédécesseur, et ce qui a été fait peut éventuellement être défait dans un sens ou dans l'autre, et donc nous n'avons pas encore tranché sur ce point-là.

M. CAMO : Cela veut dire que vous allez défaire le nom du Sénateur Louis Namy ? Il est possible que vous enleviez le nom ? Il y a eu un vote sur une délibération, peu m'importe l'aspect technique qui s'est passé en un an, il y a eu la campagne électorale et la mise en place de votre équipe, je vous ai interpellé il y a un an à peu près, ça a été voté par l'ancien Conseil municipal, et là vous êtes en train de me dire que vous envisagez de peut-être défaire les noms que vous avez votés ? Ce n'est pas la même chose, c'est la dénomination de ce que nous avons décidé. Si vous enlevez le nom du Sénateur Lamy, c'est un peu plus compliqué, c'est un nom qui a compté, qui a eu une action publique importante à l'époque et qui a un lien fort avec Brétigny.

Et il y en a d'autres parce qu'on n'a pas fait que cela, il y a les noms d'ont j'ai parlé mais on a aussi dénommé beaucoup de ronds-points, tous les ronds-points qui n'étaient pas dénommés à l'époque l'ont été, il y a eu des rues aussi, on a fait appel à des noms du patrimoine et des noms de personnalités, celle-ci s'inscrivait là-dedans. Si vous me dites que vous réfléchissez à ne pas nommer les noms qui ont été cités et votés, c'est autre chose, c'est un autre débat.

M. Le Maire : Je vais vous redire ce que j'ai dit : suite à votre interpellation, j'ai posé la question aux services, on a ressorti la délibération, cela m'a interpellé de voir qu'en un an mon prédécesseur n'avait pas donné et mis en œuvre la délibération qui avait été votée à l'époque et nous en sommes là à ce stade. Donc nous nous posons la question, ça rouvre le sujet de savoir si ce nom est conservé ou pas. Tout nom de rue peut être modifié par le Conseil municipal. D'ailleurs, je rappelle que nous avons respecté les noms que vous aviez donnés la plupart du temps sauf quand il y avait par exemple la rue de M. Bradet, que nous avons corrigé, car il avait été mis en œuvre sauf que ce n'était pas son vrai nom, donc nous avons été conduits à corriger certaines délibérations à ce sujet, donc je vous dis très simplement que la question a été regardée et j'ai observé que votre équipe n'avait pas souhaité la mettre en œuvre à ce moment-là, ce qui évidemment pose question.

Et donc la question est reposée.

(M. CAMO demande la parole....)

M. Le Maire : M. Camo, je vous ai écouté, il y a des règles pour tout le monde, par rapport à cette question, elle va être réfléchiée et je ne préjuge absolument pas de la décision qui sera prise au final, mais reconnaissez que c'est bizarre qu'en un an vous n'ayez pas considéré qu'il fallait mettre en œuvre cette délibération.

M. CAMO : Je ne reconnais rien du tout, je vous demande à vous de mettre en application une décision. Nous avons donné des noms à des rues qui n'ont pas eu de plaque à cet effet, il n'y a rien qui ait été fait sur certains ronds-points pendant un an, maintenant je vous interpelle depuis plusieurs mois ou mes collègues sur le sujet, je vous demande de le mettre en œuvre. Parce que si vous réfléchissez, demain nous allons revenir avec plein de propositions pour dénommer certaines rues ! Je parle d'enlever les noms. Pourquoi je voterai pour M. Cambois alors ? Parce que vous l'avez décidé ? Parce que vous le proposez ? Je le vote parce que ça a une cohérence, mais il y avait la même cohérence pour les noms que j'ai cités tout à l'heure.

A mon avis vous vous appuyez sur une argumentation un peu étrange, parce que pendant un an on n'aurait pas mis en œuvre les choses, il y aurait peut-être de la part de Bernard Decaux et de son équipe des doutes quant aux noms qu'on avait choisis ? Franchement, ce n'est pas juste ni correct !

M. Le Maire : Qu'il y ait des doutes quant au fait que pendant un an, ça n'a pas été mis en œuvre, bien sûr que moi, ça m'interpelle, et par ailleurs nous avons respecté tous les noms que vous aviez décidés et qui ont été mis en œuvre. Je dis simplement que suite à votre interpellation le point a été vérifié, je suis surpris que vous ayez considéré depuis le conseil municipal de février 2013 qu'il n'était pas urgent ou important de mettre en œuvre cette délibération, et donc le sujet est encore en suspens. Je ne préjuge pas de ce qui sera fait au final.

Nous passons au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

18/ Subvention pour projet à l'association CSB Gymnastique

M. PELTIER : Le CSB Gymnastique investit régulièrement dans du matériel destiné à la pratique de cette discipline.

Celle-ci se déroule dans une salle spécialisée au sein d'un gymnase municipal qui accueille également les écoles et collèges de la ville.

Par le fait le matériel du club est quotidiennement utilisé par les enseignants et leurs élèves. Attentif à la sécurité des utilisateurs, le club procède régulièrement à la maintenance et à l'entretien de ce matériel sur ses propres deniers.

En ce début d'année scolaire, au regard de l'usure et des détériorations, certains tapis de fosses et praticables doivent être réparés et renouvelés.

La demande de subvention sur projet déposée par l'association CSB Gymnastique est destinée à financer une partie de ces réparations.

Le montant total du budget prévisionnel de l'opération est de 1 961,40 €.

Le montant de la demande de subvention présentée par le club est de 588,00 € soit 30 % du budget total.

Au regard de la place du club dans la vie associative locale des partenariats engagés avec la municipalité, la commission propose d'accéder à la totalité de la demande, soit 588,00 €.

Les subventions sur projet sont versées en deux temps :

- 60 % dès que la présente délibération est exécutoire,
- 40 % à la production du bilan financier du projet subventionné, signé par la présidente ou le président de l'association et accompagné des photocopies de tous les justificatifs de recettes et de dépenses.
- Le défaut de présentation de justificatifs interrompt immédiatement la procédure de versement de la seconde partie de la subvention (40 %) et entraîne le remboursement de la première part (60 %).

Le montant versé par la ville de Brétigny-sur-Orge ne peut avoir pour effet de rendre le bilan du projet excédentaire. Le solde versé est donc limité au solde déficitaire du bilan financier.

Si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues dans le budget prévisionnel, la subvention pour projet est réévaluée sur la base du pourcentage total de financement validé en commission.

M. Le Maire : Merci, des remarques ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

19/ Subvention pour projet à l'association Club Sportif Brétigny Football

M. PELTIER : Dans le cadre du partenariat avec l'AJ Auxerre, le CSB football s'est vu proposer d'accueillir et d'organiser à Brétigny-sur-Orge le 10 juillet 2018, un match professionnel de ligue 2 opposant le club bourguignon au Havre Athlétique Club.

Au regard de la forme de ce projet qui se révèle être un véritable événement pour la commune et au titre de la charte de partenariat signée entre l'AJ Auxerre et la ville, la commission a décidé d'allouer une subvention couvrant les frais de sûreté et de sécurité de cette manifestation de haut niveau sportif.

Le budget prévisionnel s'élevait à 3 750,00€ incluant la sûreté, la sécurité, l'arbitrage, ainsi que les frais de réception.

Le montant de la subvention accordée est de 1 100,00 €, soit 29 % du budget total de l'opération et correspond aux coûts des frais de sûreté et de sécurité (Protection civile et société de sécurité).

Compte tenu du caractère imprévu de cette manifestation, la subvention sera versée dans son intégralité et correspond exactement aux dépenses engagées pour les deux postes désignés.

M. Le Maire : Pas de questions ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

20/ Subvention de fonctionnement pour l'association New Team91 Brétigny Futsal

M. PELTIER : L'association New team91 Brétigny Futsal créée en 2015 prétend chaque année à une subvention de fonctionnement.

Suite à un changement de bureau l'année dernière, l'association, fragile au début, s'est renforcée en ouvrant un nouveau cours aux enfants Brétignolais.

Les dépenses de fonctionnement de l'association correspondent au défraiement des entraîneurs qui bien que diplômés d'Etat ne sont pas rémunérés, et aux frais correspondants à l'activité d'un club orienté vers la compétition : déplacements fréquents, frais d'arbitrage, achat de matériel pédagogique, et frais inhérents à la Fédération Française de Football.

Il est à noter que l'association se situe en termes de résultats au plus haut niveau régional.

Le montant de la demande de subvention présentée par le club est de 5 000,00 €.

Au regard du travail réalisé par l'association pour se structurer, du nombre croissant d'adhérents de l'ouverture de cours pour enfants, la commission propose d'accéder à la totalité de la demande, soit 5 000,00 €.

M. Le Maire : Pas de remarques ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

21/ Subvention à l'association l'Amicale Laïque pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2018.

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période d'octobre à décembre 2018, pour un montant de **4 801,46 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **4 801,46 €.**

M. Le Maire : Des remarques ou des questions ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

22/ Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2018.

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations.

Pour chaque salarié sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N-1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période d'octobre à décembre 2018, décrite dans le tableau ci-joint :

ASSOCIATIONS	OCTOBRE A DECEMBRE 2018
C.S.B. AÏKIDO	296,23
C.S.B. ATHLETISME	2 336,31
C.S.B. BASKET	3 750,91
C.S.B. GYMNASTIQUE	3 231,04
C.S.B. JUDO	5 165,06
C.S.B. KARATE	1 614,35
C.S.B. ROLLER	2 319,66
C.S.B. TAEKWONDO	981,65
C.S.B. TENNIS DE TABLE	2 325,86
ESPADON	3 696,18
TOTAL	25 717,25

Les crédits correspondants à cette dépense s'élèvent à **25 717,25 €**.

M. Le Maire : Nous passons au vote ?

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

23/ Subvention à l'association C.S. Brétigny Football pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2018.

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations.

Pour chaque salarié sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N-1 pour l'année 2018 et de la verser pour la période d'octobre à décembre 2018, pour un montant de **18 582,76 €**.

Les crédits correspondants à cette dépense s'élèvent à **18 582,76 €**.

M. Le Maire : Des remarques, des questions ? On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

24/ Subvention à l'association C.S.B. Rugby pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2018

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondérées par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N-1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période d'octobre à décembre 2018, pour un montant de **3 663,31 €**.

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **3 663,31 €**.

M. Le Maire : Merci, on passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

25/ Subvention à l'association C.S.B. Tennis pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2018.

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondérées par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N-1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période d'octobre à décembre 2018, pour un montant de **5 717,66 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **5 717,66 €.**

M. Le Maire : Des remarques, des questions ? On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

26/ Subventions dites de haut niveau : Aéroclub des Cigognes, C.S.B. Athlétisme, A.S.K. Brétigny Val d'Orge 91, Amicale Laïque – Tir

M. PELTIER : Compte tenu du fait que les critères d'attribution des subventions dites de haut niveau sont recevables pour chaque association qui a participé au minimum à un championnat de France se déroulant hors d'Ile de France, et que les dépenses prises en compte, sur présentations de justificatifs, sont :

- Le transport → à 0.288 € du kilomètre
- L'hébergement → à 20 € par nuitée avec le petit déjeuner
- Le repas → à 8 € par repas

Après calcul des dépenses pour chaque association est appliqué un coefficient révisable tous les ans afin que la somme totale soit équivalente au montant budgétisé.

Il est proposé d'allouer des subventions dites de haut niveau suivantes :

- 1 192 € à l'Aéroclub des Cigognes
- 1 448 € au C.S.B. Athlétisme
- 10 649 € à l'A.S.K. Brétigny Val d'Orge 91
- 133 € à l'Amicale Laïque - Tir

Les crédits correspondant à cette dépense s'élevant à 13 422 € sont imputés au chapitre 65, nature 6574, fonction 40.

M. Le Maire : Des questions ?

(Mme Daeninck fait une remarque hors micro).

On passe au vote.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

27/ Subvention à l'association C.S. Brétigny Football

M. PELTIER : Il est rappelé au Conseil municipal que par les délibérations n° 11.4.60 du 12 mai 2011 et n° 2012DEL179 du 20 décembre 2012, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention dite de haut niveau aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires.

Compte tenu du fait que les critères d'attribution de la subvention dite de haut niveau sont recevables pour chaque association qui a participé au minimum à un championnat de France se déroulant hors d'Île de France, et que les dépenses prises en compte, sur présentations de justificatifs, sont :

- Le transport → à 0.288 € du kilomètre
- L'hébergement → à 20 € par nuitée avec le petit déjeuner
- Le repas → à 8 € par repas

Après calcul des dépenses pour l'association C.S.B. Tennis est proposé d'allouer une subvention dite de haut niveau d'un montant de 14 562,00 €.

Le crédit correspondant à cette dépense est prévu au budget 2018 et est imputé au chapitre 65, nature 6574, fonction 40.

M. Le Maire : Pas de questions ? Merci.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 34

Adopté à l'unanimité

Questions orales :

M. Le Maire : Nous avons reçu une question orale de Jean-Luc Moncel, transmise par écrit comme c'est le règlement.

M. MONCEL : J'ai été sollicité en tant qu'élu par des Brétignolais au sujet de ce qu'on appelle des « run » qui s'organisent maintenant de façon récurrente du côté de La Moinerie, ou plutôt Maison Neuve.

Je n'ai rien contre ce type de besoin, je me suis même demandé si c'était la municipalité qui avait organisé cela sans nous inviter, ce n'est pas le cas, donc je me suis rendu sur place parce qu'il est vrai que cela induit des nuisances sonores extrêmement importantes de 22h jusqu'à 3h du matin.

Alors je suppose que comme vous n'êtes pas l'organisateur de ce genre d'événements, et comme c'est récurrent, il ne doit pas y avoir à mon sens non plus d'autorisation préfectorale, donc je me pose certaines questions sur la sécurité. J'y suis allé, bien que j'aie écouté avec beaucoup d'attention nos débats, vous vous exposez souvent pour que les choses bougent, je n'ai vu personne de la majorité se rendre sur place alors que ça faisait énormément de bruit, et si quelqu'un de la majorité y est allé, vous pensez peut-être que le sujet n'est pas suffisamment important pour en débattre aujourd'hui.

Je vous remercie d'avoir relayé cette question. Je m'interroge parce qu'il y a eu cette extension de cette zone d'activité, il y a des familles qui partent en voiture pour aller au restaurant ou au cinéma, et s'ils reviennent sur la ville et qu'ils passent par La Moinerie, ils peuvent rencontrer sans problème des gens qui font des courses non pas seulement sur le terrain car c'est juste l'endroit de rassemblement, mais aussi dans nos rues. Je sais que certains d'entre eux évitent de passer par La Moinerie pour rejoindre leur pavillon ou leur appartement.

C'est un sujet qui me paraît extrêmement important.

Je me souviens de notre Maire Bernard Decaux qui disait que nous étions dans une ville où il faisait bon vivre, maintenant c'est sauf le vendredi soir. Lorsque j'ai acheté il y a vingt ans à Brétigny sur Orge, je n'avais pas toute cette nuisance qui semble grossir, grandir, dans cette ville.

Alors je ne sais pas quelle solution on peut apporter, peut-être un encadrement pour que ces choses-là se passent de meilleure manière mais là, j'ai l'impression qu'on monte crescendo sur des choses qui dépassent même géographiquement le secteur de Maison Neuve.

Vous êtes, Monsieur le Maire, me semble-t-il, le premier policier de cette ville, donc vous avez une certaine responsabilité. Par ailleurs, j'entendais tout à l'heure, c'est un sujet un peu parallèle mais je vais oser, parler d'action préélectorale, je crois me souvenir que pendant votre campagne, vous parliez de la population qui vous inquiétait dans les nouveaux quartiers de la ville de Brétigny, ce que je vous dis là, c'est que de cette population je n'entends pas beaucoup parler, en revanche là ce sont des faits. Il y a des gens qui sont là, qui font un peu n'importe quoi, qui ne sont absolument pas cadrés, j'aimerais bien voir comment vous allez réagir, comment va évoluer cette situation dans les prochains mois en espérant que l'on puisse revenir sur cette quiétude que nous avons connue jusqu'alors dans notre ville bien aimée, merci.

M. Le Maire : Des choses à dire d'abord sur la forme de votre intervention, ensuite sur le fond : sur la forme, autant que possible j'invite chacun à ne pas déformer mes propos, ou à ne pas me prêter des propos que je n'aurais pas tenus dans cette forme. Vous dites qu'en écoutant les débats, je m'expose souvent, ce n'est pas ça que j'ai dit, j'ai évoqué le fait que pour l'occupation de la rue des Martyrs Irlandais qui bloquait le gymnase Camille Hébert, la police nationale ne pouvait pas intervenir et qu'il fallait que j'y aille moi-même pour qu'ils interviennent.

Je n'ai absolument pas fait une généralité sur le fait que c'était un mode de fonctionnement normal, il y avait un exemple sur une situation particulière pour mettre en évidence le fonctionnement de l'Etat sur la question des gens du voyage, je n'ai pas du tout cherché à me targuer de je ne sais quelle exposition, en tout cas pas dans les termes que vous avez utilisés.

Pareil quand vous dites que vous vous souvenez des propos que j'ai tenus durant la campagne, j'aimerais bien que vous les rapportiez précisément car je ne les ai pas formulés de cette manière-là. Que j'aie des inquiétudes sur l'augmentation de la population sur le quartier Clause Bois-Badeau, oui, mais de la façon dont vous avez déformé mes propos, ce n'était pas suffisamment précis.

Par ailleurs, c'est un point de détail mais le Maire est le premier magistrat de la commune, il est par ailleurs officier de police judiciaire, il n'est pas « premier policier », chacun son rôle, chacun ses responsabilités. C'était sur la forme.

Sur le fond, bien sûr c'est un sujet préoccupant que ces « runs » qui ne sont pas organisés par la commune, ils ne font pas l'objet d'une autorisation préfectorale, et là-dessus il y a plusieurs choses à dire : d'abord, il y a des opérations de police nationale qui sont menées, qui font un certain nombre de contrôles, la semaine dernière il y a eu une vingtaine de verbalisations. Par ailleurs, au niveau municipal, les équipes de la police municipale qui sont maintenant renforcées, qui ont des horaires un peu plus étendus, passent régulièrement dans le cadre de leurs rondes. Mais dans le cadre des horaires qui sont indiqués.

Par ailleurs, il y a des discussions avec les commerçants du secteur pour limiter l'éclairage public qui est un des éléments qui facilitent leur rassemblement au départ, donc il faut voir dans quelle mesure le cadre peut être modifié.

Donc il y a tout un ensemble d'actions qui peuvent être menées pour faire respecter les règles du collectif et éviter les nuisances pour nos concitoyens.

Une dernière remarque : au-delà de ce point-là, il y a dans ce secteur une augmentation très significative de la circulation. Et cette augmentation de la circulation est tout simplement due à deux choses : l'augmentation de la zone Maison Neuve, et l'augmentation de la population sur la partie ouest de la commune, avec les impacts que cela peut avoir sur un certain nombre de voies impactées. Mais sur la qualité de vie, sujet que vous avez évoqué, ce sont les conséquences des choix urbains qui ont été faits depuis un certain temps. Sur la circulation, on est clairement dans la conséquence des sujets qui pour certains enjambent les mandats, comme par exemple le développement de Kinépolis, et pour certains malheureusement nous en subissons les conséquences avec l'augmentation très significative de la population du quartier de Clause Bois-Badeau qui à mes yeux va trop vite.

Nous allons passer aux questions diverses.

M. CAMO : J'ai été étonné car il s'est passé quelque chose d'important dans la ville et dans l'agglomération, c'est la défection d'Amazon. Je pensais qu'au début vous auriez dit que vous alliez faire un communiqué à la fin du conseil, non, rien, donc je me sens obligé de poser la question par rapport à l'article de presse qui est paru, par rapport aux différentes actions des uns et des autres, on est face à une décision d'une entreprise multinationale qui n'est pas sans conséquences. Ma question est la suivante : Amazon ampute donc la moitié de son projet, au-delà des commentaires que j'ai pu lire, quelle est l'origine de sa décision vu l'opacité de la communication ? Je pense que vous pourriez donner un éclairage particulier.

Et deuxièmement, quel est l'avenir pour cette friche qui va rester apparemment ainsi ?

Et troisièmement, quel est l'impact sur l'activité économique qui était prévue dans ce site ?

Deuxième question : sur Kinépolis, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait eu des discussions, on a eu l'occasion d'échanger ici et là, si des décisions se sont soldées par un accord, convention ou je ne sais quel engagement, est-ce qu'on pourrait avoir le contenu, ou alors est-ce qu'un document nous sera transmis à cet effet ?

Troisième question : nous avons demandé des portes sur le parking des Peupliers, certains vont dire que je rabâche un peu mais il faut toujours rappeler les choses qui sont justes, nous avons demandé une réunion avec le bailleur Véolia, la Ville, pour le parking rue des Peupliers – Robiniers – Erables, j'ai eu par l'intermédiaire de votre équipe connaissance que des changements étaient apparus chez le bailleur, que cela avait fait l'objet d'une initiative, il y a eu quand même une consultation des riverains des collectifs aux Peupliers, mais les riverains en retour n'ont rien eu, et donc nous sommes toujours en attente d'une réunion à cet effet.

Quatrième question : où en sommes-nous des commerces à La Fontaine ? On entend beaucoup de choses : un Franprix, une supérette, etc., et au passage je me félicite de l'ouverture de la pharmacie.

Et cinquième chose : l'aspect des dépôts sauvages, les dépôts sauvages encombrants se sont améliorés, je pense que c'est dû à l'amélioration de tout le monde, comme quoi on peut y arriver, mais il y a encore des questions en rapport avec les dépôts de verre. J'ai eu comme information que c'est le SIREDOM qui gère cette affaire mais comme on n'a pas de communication très pointue sur un bilan ou je ne sais quoi, apparemment il y aurait des problèmes avec le prestataire de service, je demande des informations.

Mme DAENINCK : Dans la liste j'avais la même chose : suppression de la moitié du projet d'Amazon, je pense que vous répondrez à la question de Philippe qui me convient tout à fait.

Tout à l'heure vous parliez de dénomination difficile de rues ou de monuments, je pense qu'il y a un monument qui va bientôt être inauguré et qui aurait été très bien pour le nom de Bernard Decaux, c'est la bibliothèque de la ville. Je pense que c'était quelque chose qui lui ressemble bien, la culture, l'humanisme, ça aurait été un beau geste de votre part.

Vous avez mis un an avec votre équipe, vous l'avez dit tout à l'heure à la suite de la question de Philippe sur la dénomination du rond-point du Sénateur Louis Namy, le père de Jeannette, votre équipe a mis un an et il n'y a pas eu de conséquence non plus. Vous ne nous avez pas

proposé de changement de dénomination des voies mais vous ne nous avez pas proposé de garder ces dénominations, donc un an partout, match nul, balle au centre.

Ma deuxième remarque porte sur le personnel de ménage dans les écoles, j'ai été interpellée par les parents et les enseignants qui s'inquiètent sur le personnel qui est de plus en plus réduit, je ne sais pas pour quelle raison, est-ce que c'est de l'absentéisme dû à des maladies, dû à des congés de formation ? Je ne sais pas, mais il semble que l'ensemble des établissements scolaires souffre d'un manque cruel d'agents de la ville pour nettoyer les écoles, et donc je voudrais savoir ce qu'il en est.

Mme PERDEREAU : J'avais la même problématique sur l'article de presse concernant Amazon sur le fait qu'il n'y aurait pas de construction du deuxième bâtiment, et qu'à partir de là l'incidence serait peut-être des emplois en moins, certains disent que les élus étaient au courant depuis assez longtemps, j'ai été un peu étonnée que la question arrive dans la presse aujourd'hui.

M. Le Maire : Sur les agents dans les écoles, Natacha Lalanne ?

Mme LALANNE : Oui, cela a été soulevé en réunion de rentrée avec les directeurs, il n'y a pas eu de restriction de personnel sur les agents de service, il y a eu par contre des temps de travail qui ont été revus avec eux et en concertation avec eux ; il y a eu à la rentrée des maladies, ça peut arriver, et pas de remplacement effectif tout de suite. Maintenant, on a bien pris les questions des directeurs pour envoyer des personnes dans les écoles pour voir quels seraient les dysfonctionnements.

M. Le Maire : Sur la question de la médiathèque, ce n'est pas nous qui prenons la décision pour le nom, c'est l'agglomération et le souhait de certaines personnes sur l'agglomération est que ce soit un nom de femme. Donc les discussions sont en cours sur la base d'un nom de femme.

Sur la question de Kinépolis, un certain nombre de discussions ont lieu et ont abouti à un certain nombre de bonnes pratiques en matière de fonctionnement.

On n'est pas sur un engagement écrit et signé, mais un certain nombre de choses sont prévues sur les sorties nationales en nombre plus important pour le Ciné 220 et une question d'articulation sur la communication, il y a aussi un soutien à l'obtention de films parce qu'au Ciné 220 les copies sont un peu difficiles à obtenir auprès des distributeurs. Ce sont les axes principaux de travail qui ont fait l'objet d'un engagement de la part de Kinépolis

Sur la question du parking Vilogia, c'est un sujet qui est en cours de discussion, l'enquête de commercialisation auprès des familles locataires a montré qu'il y avait très peu de demandes là-dessus, par ailleurs ça soulevait beaucoup de difficultés auprès d'un certain nombre de riverains, compte tenu de la faible demande et de l'impact du projet, différents impacts d'ailleurs sur la question des arbres et autres, la Ville a demandé à Vilogia de ne pas réaliser de parking et nous sommes dans l'attente d'une validation officielle de leur part. il y a à la fois peu de demandes et beaucoup de choses qui posaient des problèmes aux riverains, de plus il y a des changements chez eux, ce qui fait que certaines choses n'ont pas pu être mises en place pour l'instant, mais nous avons demandé officiellement que cela ne se fasse pas, et j'espère pouvoir vous donner une réponse plus précise très vite car des échanges avec eux sont prévus très bientôt.

Sur la question des dépôts sauvages, oui les choses ont pu être améliorées mais il y a encore des sujets sur notamment la collecte de verre, ce n'est pas dans ce quartier-là mais dans beaucoup d'endroits de l'agglomération et de la commune, c'est un point particulièrement préoccupant, très franchement tout le monde en a ras-le-bol et sur ce sujet, j'ai fait part au sein du bureau communautaire comme d'autres maires de l'aspect complètement scandaleux du fonctionnement actuel. Alors c'est une des conséquences du fait que la commune délègue à l'agglomération qui délègue au SIREDOM qui délègue à un prestataire, et donc au final c'est très difficile d'avoir de la réactivité sur les sujets évoqués. Donc là, une saisine difficile du SIREDOM est en cours pour dire que ça ne va pas, ce n'est pas possible, mais très franchement je ne me satisfais pas de la gestion de la propreté par le prestataire, par le SIREDOM et par l'agglomération à laquelle nous avons délégué la compétence, même si nous allons tous dans la même direction, en tout cas ce n'est pas satisfaisant.

Sur la question des commerces à La Fontaine, pas de fausse rumeur ou de fausse joie actuellement, il n'y a rien de décidé sur ce point. Il y a un travail permanent avec Vilogia pour créer les conditions pour qu'il puisse y avoir des commerces car c'est absolument essentiel pour le quartier, les conditions sont simples, c'est ce que nous défendons depuis le début : c'est une cellule plus petite, la cellule est trop grande et ne permet pas d'avoir quelque chose qui soit financièrement équilibré, c'est une des difficultés qui sont rencontrées par les autres commerces, et je crois aussi, et c'est ce que disait Vilogia, qu'il faut un effort particulier fait sur les loyers car ce n'est pas simplement avoir une surface à rentabiliser mais avoir un lieu de vie pour tout le quartier. Cela me paraît essentiel et c'est le point sur lequel nous nous battons. C'est un sujet qui n'est pas évident mais pour l'instant on est sur quelque chose où il n'y a pas encore de projet retenu par Vilogia malgré tout ce que nous avons pu pousser pour l'instant. Et c'est vraiment une ambition pour ce centre commercial et pour ce quartier, avec la mobilisation pour la pharmacie La Fontaine, et je remercie ceux d'entre vous qui se sont mobilisés, ça a permis de contribuer à cette réouverture, c'est une bonne chose.

Je vais terminer avec Amazon, j'avais évidemment prévu de vous en dire un mot si vous ne posiez pas la question, il fallait commencer par l'ordre du jour, ce qui est normal, vous avez pu lire la presse et je vais vous dire ce que je sais sur le sujet, les éléments d'explication que nous avons obtenus de la part d'Amazon :

Nous avons été interloqués, et quand je dis « nous » c'est la commune, l'agglomération, la Préfecture, d'apprendre le retrait d'un des deux permis de construire d'Amazon pour le bâtiment dit ORI 9 qui est le bâtiment plus petit qui devait accueillir le call center. Nous avons été tous surpris parce que l'information nous est arrivée par la demande officielle du retrait de permis alors qu'il y avait eu un certain nombre d'échanges auparavant avec Amazon sur d'autres sujets et nous n'étions ni les uns ni les autres au courant de ce point-là.

On a demandé des explications et celle qui a été avancée est la suivante : il y a eu quelques retards dans les travaux pour le bâtiment ORI 4, notamment liés aux intempéries comme cela arrive régulièrement, ce qui fait que la date prévue pour l'ouverture du bâtiment ORI 4 a été un peu décalée, nous en avons déjà parlé ici, on était sur une date d'ouverture prévue au début 2019, ce n'était plus octobre 2018 comme envisagé au départ, et donc ce point-là les a conduits à « faire d'un mal un bien », à réinterroger certains de leurs processus car il y avait d'autres installations dans d'autres pays où les processus étaient plus modernes sur le sujet, et donc ils ont modifié le processus prévu dans le cadre du bâtiment ORI 4 pour que le site de Brétigny puisse bénéficier des processus les plus modernes et les plus compétitifs. Et donc le site reste en soi à l'avant-garde pendant encore plus longtemps.

Alors ils annoncent que cela n'aura pas d'impact sur le nombre d'emplois prévus parce qu'en gros ils se débrouillent pour mettre plus de choses sur le bâtiment ORI 4. Et par ailleurs se pose la question de l'utilisation des terrains qui ont été laissés libres et là nous sommes en attente de précisions de leur part puisque nous leur avons posé la question de savoir leurs projets pour la suite, dès que j'aurai une réponse, je vous tiendrai évidemment au courant.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter. Je voudrais terminer en vous donnant une information car certains d'entre vous ont peut-être été interpellés sur le sujet : nous accueillons depuis la fin du mois de septembre une famille syrienne qui est installée dans les logements qui sont proches du groupe scolaire Jean Moulin. Je l'avais indiqué à l'époque, je considérais que par rapport à l'accueil de réfugiés, il fallait que chacun fasse sa part, nous avons donc deux réfugiés légaux qui sont dans une situation sous statut, ça leur permet de bénéficier du droit d'asile et je crois que cette question de l'asile fait partie des points qui font honneur à la France. C'est un projet qui a été porté avec SNL, avec la paroisse qui accompagne cette famille, je souhaitais apporter cette information à la connaissance du conseil car c'est un sujet sur lequel vous pouvez être interpellés et en même temps il y a beaucoup de choses déformées qui peuvent être dites, vous avez les éléments d'information.

Merci à tous.

Fin de la séance à 23h49.

Le Maire

Nicolas MÉARY